# MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE Conférence Permanente du Développement Territorial

#### **RAPPORT FINAL DE LA SUBVENTION 2006-2007**

# Thème 1 A Activités économiques et intérêt local : mesure des flux économiques

### **Rapport**

Septembre 2007

Université Libre de Bruxelles (GUIDE)

Pilotage scientifique : C. VANDERMOTTEN

Chercheurs: Pierre FONTAINE, Xavier MAY, Marcel ROELANDTS

#### **Table des matières**

1.	INT	RODUCTION	3
2.	L'Ol	PTIQUE REVENUS	4
	2.1	LES REVENUS DU TRAVAIL	Δ
	2.1.1		
	2.1.2		
	2.2	LES REVENUS DE TRANSFERT	
	2.2.1		
	2.2.2		
	2.3	LES RELATIONS ENTRE LA WALLONIE ET LES REGIONS ET PAYS LIMITROPHES	
	2.3.1	Les revenus du travail	20
	2.3.2	Les revenus de transfert	22
	2.4	LES REVENUS DU PATRIMOINE	24
	2.4.1	Notre objectif	24
	2.4.2	Les différentes sources disponibles	25
	2.4.3	Pistes méthodologiques	25
3.	L'O	PTIQUE PRODUCTION	27
4.	1,01	PTIQUE DÉPENSE	20
5.	SUI	TE DE LA RECHERCHE	
	5.1	L'IMPACT INDIRECT SUR LES REVENUS VIA L'OPTIQUE DEPENSE	
	5.2	L'IMPACT EN CAS DE FERMETURE D'ENTREPRISE	
	5.3	L'IMPACT EN CAS DE CREATION D'ENTREPRISE (OU ZONE D'ACTIVITE)	
	5.4	L'IMPACT EN CAS D'ACCUEIL DE NOUVEAUX RESIDENTS	32
6.	CON	ICLUSION	33
7.	TAB	LE DES ABREVIATIONS	35
8.	BIBI	LIOGRAPHIE	36
9.	тар	LE DES CARTES ET TABLEAUX	27
Э.			
	9.1	CARTE 1: REVENU NET DU TRAVAIL PAR ACTIF (AU DOMICILE)	
	9.2	CARTE 2: LES REVENUS IMPOSABLES MOYENS PAR HABITANT	
	9.3	CARTE 3: REVENUS NETS AU LIEU DE TRAVAIL/REVENUS NETS AU LIEU DE DOMICILE	
	9.4	CARTE 4 : POLES ET BASSINS DE REVENU	
	9.5 9.6	CARTE 5 : PART DES REVENUS DU TRAVAIL GAGNEE DANS LA COMMUNE DE DOMICILE	
	9.0	CARTE 0 : MOBILITE DES REVENUS DU TRAVAIL LE LONG DE LA N4	
	9.7	CARTE 8 : DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS D'OUPEYE	
	9.9	CARTE 9 : PART DE L'INDUSTRIE A OUPEYE DANS LES REVENUS DU TRAVAIL	
	9.10	CARTE 10 : PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE WATERLOO	
	9.11	CARTE 10 : I ROVENANCE DES REVENOS DO TRAVAIL DES HABITANTS DE WATERLOO	
	9.12	CARTE 12: DESTINATION DES REVENUS DU SECTEUR « COMMERCE » DISTRIBUES A WATERLOO	
	9.13	CARTE 13: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE SENEFFE	
	9.14	CARTE 14: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A SENEFFE	
	9.15	CARTE 15: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE CHIMAY	
	9.16	CARTE 16: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A CHIMAY	
	9.17	CARTE 17: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE TENNEVILLE	
	9.18	CARTE 18: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A TENNEVILLE	
	9.19	CARTE 19: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE PAYS DE HERVE	
	0.20	CARTE 20 : PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE LIEGE	57
	9.20	CARTE 20 . I ROVERVINCE DES REVERTOS DO TRATVALE DES INIBITATIOS DE ELEGE	,

9.22	CARTE 22: DESTINATION DES REVENUS DU SECTEUR « ADMINISTRATION PUBLIQUE » DIS	STRIBUES A
	Namur	59
9.23	CARTE 23: PART DES PENSIONS FRANÇAISES, LUXEMBOURGEOISES ET ALLEMANDES DANS LE	E TOTAL
	DES PENSIONS	60
9.24	CARTE 24: REVENUS DE TRANSFERT NETS PAR HABITANT	61
9.25	CARTE 25: PENSIONS NETTES PAR HABITANT DE 65+	62
9.26	CARTE 26: REVENU MOYEN NET ONEM PAR HABITANT DE 18 A 64 ANS	63
9.27	CARTE 27: PART DES PENSIONS DANS LE TOTAL DES TRANSFERTS	64
9.28	CARTE 28: PART DES REVENUS ONEM DANS LE TOTAL DES TRANSFERTS	65
9.29	CARTE 29: PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES TRANSFERTS	66
9.30	CARTE 30 : PART DES ALLOCATIONS CPAS PRISES EN CHARGE PAR LE FEDERAL	67
9.31	CARTE 31 : PAR DE LA WALLONIE DANS LES REVENUS WALLONS	68
9.32	CARTE 32: VALEUR AJOUTEE PAR COMMUNE (2002)	69
9.33	TABLEAU 2: VALEUR AJOUTEE PAR COMMUNE ET PAR HABITANT EN 2002	70
9.34	TABLEAU 3: NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS AU 30 JUIN 2001	

#### 1. INTRODUCTION

Conformément au cahier des charges initial et aux décisions du dernier comité d'accompagnement (mars 2007), nous avons poursuivi l'examen de l'optique « revenus » par la mesure des trois flux de revenus qui traversent le territoire communal.

L'examen des revenus du travail et des revenus de transferts est maintenant achevé.

Nous avons quantifié les montants bruts et nets par commune, ces derniers donnant la mesure la plus juste de ce dont disposent réellement les individus.

Nous avons procédé à l'identification des flux entrants et sortants, c'est-à-dire de lieux d'origine et de destination des revenus, ce qui apporte un éclairage innovant sur la dynamique des territoires communaux et les interdépendances entre ceux-ci. Qui plus est, nous ne nous sommes pas limités aux frontières de notre région : nous avons quantifié les flux entre la Région wallonne et les régions et pays limitrophes, ce qui complète notre diagnostic et alimente notre futur outil de mesure d'impacts.

Les revenus du patrimoine n'ont pas pu être chiffrés jusqu'à présent, ce qui n'est guère dommageable pour la poursuite de la recherche puisque les impacts que nous chercherons à mesurer portent avant tout sur les deux premiers revenus.

Le rapport est organisé comme suit :

- pour chacun des revenus, nous présentons un exposé succinct de la méthode, les résultats obtenus et les principaux enseignements. Une trentaine de cartes synthétisent la diversité des dynamiques territoriales que nous avons révélées par notre travail.
- nous fournissons des données communales sur la valeur ajoutée des entreprises, c'est-à-dire sur l'optique « production »,
- nous émettons un avis concernant l'examen à faire de l'optique « dépense »,
- enfin, avant la conclusion, nous évoquons des pistes possibles de mesure d'impacts dans des cas précis de perturbations économiques.

Dans le rapport d'annexes, nous délivrons, conformément à ce que nous avons annoncé au comité d'accompagnement du mois de mars, deux guides méthodologiques qui décrivent le plus précisément possible les méthodes utilisées pour la mesure et la spatialisation des flux de revenus du travail et de revenus de transfert. Ils offrent à quiconque la possibilité de prendre connaissance des options de calcul et d'estimation retenues. Ils permettront, si besoin est, de reproduire le travail pour d'autres années et, pourquoi pas, d'améliorer l'outil.

#### 2. L'OPTIQUE REVENUS

#### 2.1 LES REVENUS DU TRAVAIL

#### 2.1.1 Options méthodologiques et travail accompli

Nous avons élaboré durant cette année de travail une méthodologie nouvelle et complète (détaillée dans un guide méthodologique présenté en annexe) permettant d'estimer puis de spatialiser les flux de revenus nets du travail. Cette spatialisation a été réalisée pour les 262 communes wallonnes. Nous avons établi une géographie des flux de revenus permettant de retracer pour chaque commune de Wallonie d'où les habitants tirent leurs revenus du travail (et inversement, vers quelles communes sont exportés les revenus produits dans une commune particulière). Ces estimations sont synthétisées dans une grande matrice comportant 2 070 549 cellules (un échantillon permettant de visualiser l'information disponible est présenté en annexe 7 du « Guide méthodologique de l'estimation et la spatialisation des revenus du travail »). Ces données sont à présent stabilisées et, en principe, définitives.

Pour aboutir à ce résultat, nous avons procédé en trois grandes étapes.

Dans un premier temps, nous avons terminé notre collecte des revenus bruts du travail auprès des trois institutions concernées ; à savoir l'INASTI pour les indépendants et l'ONSS et l'ONSSAPL pour les salariés. Ces revenus bruts ont été augmentés des éléments éventuels non inclus dans les statistiques (les congés payés des salariés). Nous avons soustrait les cotisations sociales et le précompte professionnel afin d'obtenir une estimation du revenu net par secteur au lieu de domicile et ce, séparément pour les salariés et pour les indépendants.

Dans un deuxième temps, nous avons retracé séparément pour les indépendants et les salariés les navettes domicile-travail au moyen du recensement de 2001.

Dans un troisième temps, nous avons exploité les navettes domicile-travail des salariés et des indépendants pour projeter leurs revenus au domicile vers le lieu de travail. Les revenus du travail des salariés et des indépendants ont été additionnés de manière à obtenir une géographie des revenus nets du travail (incluant salariés et indépendants).

Il est important de noter que pour estimer les flux de revenus qui entrent et sortent des communes wallonnes, nous avons également pris en compte les échanges de revenus avec les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, les 65 communes du Brabant Flamand, les 4 pays limitrophes<sup>1</sup> (Pays-Bas, France, Allemagne et Grand-Duché de Luxembourg) et une entité regroupant les provinces de Flandre Occidentale, de Flandre Orientale, d'Anvers et du Limbourg.

Une première carte illustrant nos estimations du revenu net du travail par actif occupé au domicile<sup>2</sup> est présentée à la carte 1. Même si la base de données que nous avons constituée n'a pas été réalisée dans l'objectif de fournir des revenus au domicile (nous aurions procédé autrement), cela nous permet de vérifier la pertinence de nos estimations. Lorsque nous comparons nos résultats à la carte 2 des revenus imposables moyens par habitant basés sur les déclarations fiscales, nous constatons qu'elles sont fort similaires; ce qui nous conforte dans l'idée que nos estimations des revenus du travail sont valides. Cependant, un premier élément saillant qui apparaît en faisant la comparaison des deux cartes est la nette

<sup>2</sup> Cet indicateur a été obtenu en divisant les revenus nets du travail au domicile par commune (selon nos estimations) par le nombre d'actifs occupés résidant dans la commune (sur base du recensement de 2001).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans la partie « Les relations entre la Wallonie et les régions et pays limitrophes ».

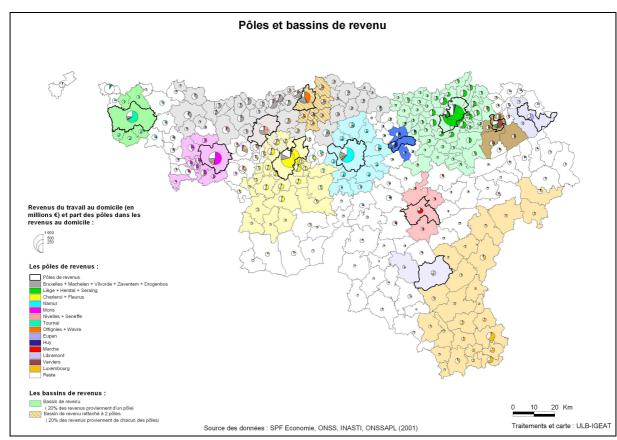
sous-estimation des revenus des habitants des zones limitrophes du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Allemagne.

Ainsi, par exemple, Burg-Reuland qui est en 2001 la commune la plus pauvre de Wallonie selon les statistiques fiscales de revenu moyen par habitant devient une des communes où le revenu net par travailleur est le plus élevé. Ceci s'explique par le fait que près de 50% des salariés résidant à Burg-Reuland travaillent au Luxembourg et donc ne déclarent pas de revenu du travail en Belgique. Nos estimations concernant les frontaliers qui travaillent au Luxembourg sont vraisemblablement moins précises que celles des autres travailleurs (ceux qui travaillent en Belgique) mais elles mettent néanmoins clairement en évidence une réalité mal connue.

#### 2.1.2 Exploitation des données

Avertissement : toutes les cartes présentées dans le corps du texte sont reproduites en pleine page à la fin du rapport.

#### 2.1.2.1 Bassins de revenus (carte 4)



Pour réaliser notre carte des bassins de revenus, nous avons procédé en deux étapes. D'abord, nous avons dressé une liste des communes qui jouent le rôle de pôle de revenu. Le critère retenu est un rapport (revenu au lieu de travail commune x) / (revenu au lieu de domicile commune x) > 1,1. Ce rapport implique que la commune produit plus de revenu que ce qui est à la disposition de ses habitants et donc il y a nécessairement exportation de revenu. Ce rapport est illustré à la carte 3. Afin de simplifier la lecture de la carte, nous avons finalement retenu comme pôles de revenu les communes où la production de revenu au lieu de travail

est supérieur à 90 000 000€. Si deux communes limitrophes répondent à ce double critère, elles sont fusionnées en un seul pôle d'emploi³.

Ensuite, nous avons rattaché une commune au bassin de revenu d'un pôle si au moins 20% des revenus du travail des habitants provient de ce pôle de revenu. De la sorte, toute une série de communes ne sont rattachées à aucun bassin de revenus car elles ne dépendent que de manière relativement marginale de l'activité économique des pôles de revenus.

Sur la carte ci-dessus, on constate que le bassin de revenu de Liège (45 communes) est beaucoup plus étendu que celui de Charleroi (24 communes) et de Namur (10 communes). On voit également l'importance toujours plus grande prise par le bassin de revenu du Grand-Duché de Luxembourg (regroupant 25 communes wallonnes). En comparaison, la taille des bassins de Marche et Libramont est fort réduite, et ce particulièrement en regard de l'absence de centre d'emploi dans le sud-ouest de la Wallonie.

Dans le Brabant wallon, on voit qu'il existe deux pôles de revenus indépendamment de Bruxelles: Nivelles (avec Seneffe) et Wavre-Ottignies, qui jouit d'un bassin de revenu relativement étendu étant donné la proximité de Bruxelles. Ceci, ajouté au fait que nous n'avons pas retenu La Hulpe comme pôle de revenu en raison de sa faible taille absolue<sup>4</sup>, traduit la périurbanisation progressive des activités économiques dans l'ouest du Brabant wallon.

En effet, les communes de l'ouest du Brabant wallon ne sont plus simplement importatrices de revenu provenant de Bruxelles, elles produisent également beaucoup de revenu sur leur propre territoire. Cette périurbanisation des activités est pour le moment absente dans la banlieue sud de Liège ou de Charleroi.

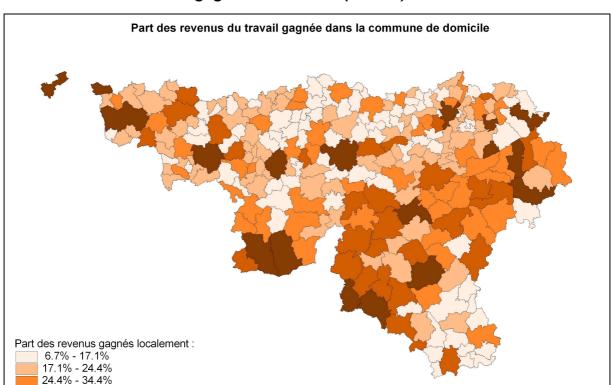
Le pôle de revenu constitué par Seneffe et Nivelles ne possède pas de bassin de revenu excepté les communes elles-mêmes. Ceci s'explique par le fait que ce pôle de revenu exporte ses revenus du travail de manière fort diffuse (et donc aucune autre commune ne tire 20% de ses revenus de ce pôle)<sup>5</sup>.

Cette carte des bassins de revenu donne une bonne idée de la dépendance économique des communes de Wallonie par rapport aux pôles de revenus. Elle délimite des zones au sein desquelles il serait utile que les différentes communes se concertent pour prendre des décisions à vocation économique ou d'aménagement du territoire.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nous avons ajouté Drogenbos au pôle constitué par Bruxelles malgré le fait que cette commune ne produise que 70 000 000€ de revenu au lieu de travail parce que Drogenbos est contigüe de Bruxelles et que cette commune est très petite. Il s'agit de la seule commune satisfaisant au critère (revenu au lieu de travail)/(revenu au lieu de domicile) > 1,1 et ne distribuant pas 90 000 000€ de revenu lieu de travail.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La Hulpe est un exportateur de revenu important mais seulement 63 000 000€ sont distribués comme revenus au lieu de travail. Cette commune n'a donc pas été reprise comme pôle de revenu (le seuil minimum étant de 90 000 000€).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. ci après les cartes sur la commune de Seneffe.



#### 2.1.2.2 Part des revenus gagnée localement (carte 5)

La carte présentant la part des revenus du travail gagnés dans la commune de domicile est fort différente de la carte des revenus nets du travail au domicile (en annexe). Les communes dont les habitants bénéficient de hauts revenus ne sont donc ni celles dont l'activité profite aux résidents, ni celles où beaucoup de revenus sont produits. En réalité, lorsque les habitants d'une commune sont riches, ceux-ci importent leurs revenus d'ailleurs.

Sur la carte, on voit très logiquement ressortir les pôles d'activités mais aussi toute une série de communes situées le long de la frontière française (Comines, Mouscron, Chimay<sup>6</sup>, Couvin, Vresse-sur-Semois et Bouillon). Ces communes hébergent des habitants à faibles revenus qui sont isolés des centres d'emploi. De ce fait, ils se déplacent peu pour travailler et gagnent la majeure partie de leurs revenus dans leur commune de domicile.

L'est du Brabant wallon et le nord-ouest de la province de Liège constituent une zone de communes dortoirs. Il existe peu d'activités économiques locales et les habitants tirent leurs revenus en grande partie de Liège ou de Bruxelles (cf. la carte des bassins de revenu).

#### 2.1.2.3 N4 (carte 6)

34.4% - 47.5% 47.5% - 64.7%

Sources de données : SPF Economie, ONSS, INASTI, ONSSAPL (2001)

Sur la carte 6, nous avons voulu examiner si on voit émerger un axe wallon fort allant de Bruxelles au Grand-Duché de Luxembourg et qui serait basé sur le développement du secteur tertiaire. Or, la carte établit qu'il subsiste une forte logique de pôles entre Bruxelles et le Luxembourg. Jusqu'à Ciney, on constate une influence prédominante de Bruxelles ou de Namur. Au-delà de Ciney, on entre dans la zone d'influence de Marche (Namur et Bruxelles ne jouent quasiment plus aucun rôle dans les revenus des habitants), puis de Libramont et enfin d'Arlon et du Luxembourg. Il ne semble pas véritablement y avoir de va-

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le cas particulier de Chimay est examiné à l'aide de cartes plus loin.

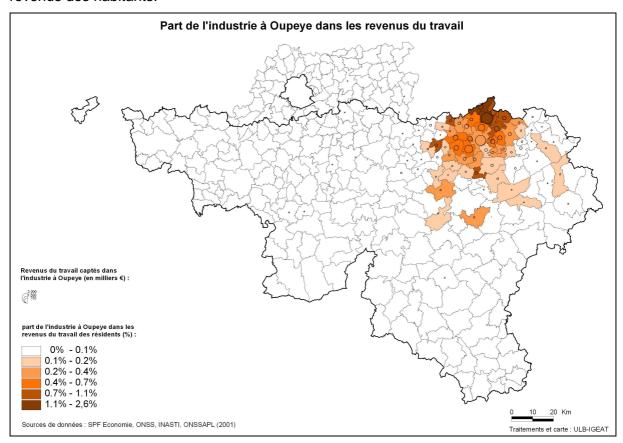
et-vient entre les pôles d'activités le long de la N4 ou de la E411. Marche, Libramont et Arlon ont des marchés du travail fort cloisonnés.

Cette carte 6 permet également de voir qu'Arlon fournit sensiblement moins de revenus du travail que le Luxembourg dans les communes du sud de la Belgique (y compris dans la commune d'Arlon même).

#### 2.1.2.4 Oupeye (cartes 7, 8 et 9)

Les habitants d'Oupeye tirent principalement leurs revenus du travail de leur commune, d'Herstal et de Liège mais aussi d'autres communes comme Visé, Seraing, Bruxelles, Ans... Oupeye a donc un profil plutôt diversifié dans ses sources de revenus en regard de sa proximité avec une grande ville comme Liège.

Nous avons choisi d'approfondir la situation de la commune d'Oupeye en raison de la fermeture programmée du site de Chertal. En 2001, 1370 personnes travaillaient à Chertal (d'après l'ONSS), soit 67,5% de l'emploi industriel de la commune et 25,5% de l'emploi total<sup>7</sup>. On peut donc craindre que la fermeture du site de Chertal ait un impact majeur sur les revenus des habitants.



Or, comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessus, les habitants de la commune d'Oupeye ne tirent que 2,6% de leurs revenus du travail de l'industrie située à Oupeye; ce qui constitue une estimation haute dans la mesure où 32,5% de l'emploi industriel de la commune ne relève pas du site de Chertal. Par ailleurs, on peut raisonnablement estimer que même si les travailleurs de Chertal ne trouvent pas de travail en remplacement du leur, ils percevront une allocation de chômage. En conséquence, il semble raisonnable de penser

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> En 2001, l'ONSS recense 2005 salariés travaillant dans l'industrie et 4685 salariés tous secteurs confondus à Oupeye. Pour notre part, nos estimations indiquent que 26 indépendants travaillent dans l'industrie et 711 tous secteurs confondus à Oupeye.

que la fermeture du site de Chertal entraînerait une perte de revenu du travail pour la commune de l'ordre de 1,5% au maximum (mais vraisemblablement moins).

Nous voyons aussi sur la carte que l'importance de la perte de revenus ne diminue pas forcément de manière proportionnelle à la distance par rapport à la commune. Comblain-au-Pont, Verlaine et Crisnée font partie des communes les plus touchées malgré leur éloignement d'Oupeye. A noter également que, dans ces 3 communes, la perte de revenu absolue est relativement faible (en comparaison d'autres communes comme Liège par exemple) mais au vu de la quantité de revenu du travail dont disposent leurs habitants, l'industrie à Oupeye pèse davantage dans leurs revenus. Ceci illustre le fait qu'un événement économique (comme par exemple une fermeture d'entreprise) puisse avoir des répercussions sur des communes plus éloignées que les communes limitrophes et qu'il peut être nécessaire de collaborer à une large échelle entre communes.

#### 2.1.2.5 Waterloo (cartes 10, 11 et 12)

La carte 10 de l'origine des revenus des habitants de Waterloo illustre l'importance de Bruxelles (qui fournit 51% des revenus du travail des habitants, ce qui est le pourcentage le plus élevé de Wallonie) pour le Brabant wallon.

La carte 11 de destination des revenus est plus surprenante. On constate qu'une grande partie des revenus du travail produits sur la commune de Waterloo se dirige vers Bruxelles (15% du total). Dès lors, sur les 90 000 000€ de revenus du travail qui sont transférés de Bruxelles vers Waterloo, 24 500 000€ effectuent le chemin inverse. Ces chiffres traduisent à nouveau le fait que le Brabant wallon n'est plus simplement une banlieue résidentielle dépendant de Bruxelles, mais s'intègre dans une logique métropolitaine globale qui devient partiellement polycentrique.

Comme Waterloo se caractérise par son secteur commercial (le commerce fournit 25% des revenus du travail distribués à Waterloo, ce qui est sensiblement plus que dans le reste du Brabant wallon), nous avons représenté la destination des revenus du travail provenant du secteur du commerce pour examiner si quelque chose de marquant en ressortait (voir carte 12). Nous avons néanmoins constaté que la géographie de la destination des revenus dans le secteur du commerce est comparable à celles de l'ensemble des revenus.

#### 2.1.2.6 Seneffe (cartes 13 et 14)

Comme Seneffe est un pôle de revenu (cf. partie concernant les bassins de revenu), on aurait pu s'attendre au fait que les habitants tirent leurs revenus du travail essentiellement de leur commune et de Nivelles. Or, on voit que Bruxelles est un pourvoyeur de revenus du travail important. En outre, les Seneffois travaillent dans toute une série de communes autour de Seneffe (l'origine de leurs revenus est fort diversifiée).

La destination des revenus du travail distribués à Seneffe est encore plus surprenante (cf. carte 14). Elle révèle que Seneffe exporte 85% des revenus du travail générés dans la commune (et ce y compris vers des communes distantes). La majeure partie des revenus du travail distribuée dans la commune ne profite donc pas aux habitants. Il semble que l'offre de travail locale ne convienne pas à la population résidente.

Dans une commune de ce type, la suppression d'activités (suite à une fermeture d'entreprise par exemple) aurait moins de conséquences pour les résidents mais aurait par contre des répercussions dépassant largement le cadre restreint de la commune.

#### 2.1.2.7 Chimay (cartes 15 et 16)

Les habitants de Chimay se déplacent peu pour travailler, probablement en grande partie en raison de leur isolement par rapport aux centres d'emploi. Même Charleroi fournit peu de revenus aux résidents. De même, Chimay exporte très peu de revenus vers les communes environnantes. Il s'agit d'une région de Wallonie qui est fort repliée sur elle-même d'un point

de vue économique. Dans ce type d'environnement, une fermeture d'entreprise frappera d'autant plus durement la population locale.

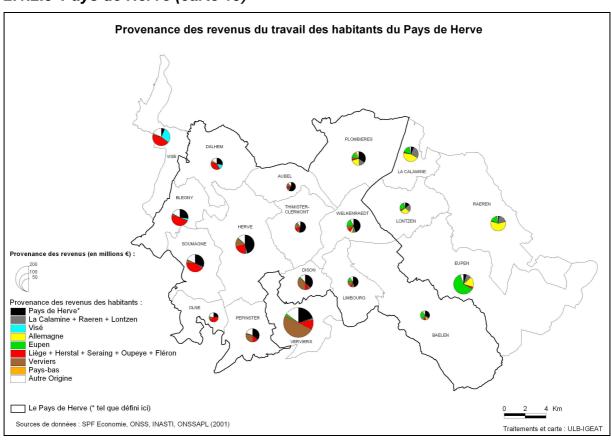
Vu la hauteur du taux de chômage et la part de chômeurs peu qualifiés dans l'Entre Sambre et Meuse, on peut penser qu'il serait utile d'encourager l'implantation d'entreprises intensives en main d'œuvre peu qualifiée dans cette région.

#### 2.1.2.8 Tenneville (cartes 17 et 18)

Lorsqu'on examine la carte de la provenance des revenus des habitants (cf. carte 17), on constate que Tenneville a un profil qui est très différent de celui de Chimay. Les habitants tirent une grande partie de leurs revenus du travail des communes environnantes (en ce compris le Grand-Duché de Luxembourg). Il est interpellant que davantage de revenus du travail soient issus de Bruxelles que de Namur.

Tenneville se situe dans une zone à l'environnement économique plutôt favorable où il est sans doute moins nécessaire de développer de nouvelles activités (le chômage y est en outre faible).

#### 2.1.2.9 Pays de Herve (carte 19)



La carte représentant la région du Pays de Herve est fortement coupée en deux. A l'est, l'influence de l'Allemagne et d'Eupen est très marquée mais devient très rapidement négligeable lorsqu'on se déplace vers l'ouest. Les 4 communes germanophones (La Calamine, Raeren, Lontzen et Eupen) sont tournées soit vers l'Allemagne, soit vers ellesmêmes (les relations avec Liège ou Verviers sont quasiment inexistantes). A l'opposé, l'ouest de la région est fortement influencé par les pôles de Liège<sup>8</sup> et Verviers.

CPDT - Thème 1A - Programme 2006-2007 - Rapport final - GUIDE - SEPT 2007

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Par Liège nous entendons ici la commune de Liège plus Herstal, Seraing, Fléron et Oupeye. Choix a été opéré afin de faciliter la lisibilité de la carte.

Au sens économique, le Pays de Herve n'inclurait donc pas Lontzen, La Calamine et Raeren. Par contre, parmi l'ensemble des 13 communes qui est défini sur la carte en trait gras, il semble effectivement exister une activité économique autocentrée.

#### 2.1.2.10 Liège (carte 20 et 21)

Nous présentons à titre indicatif les cartes d'origine et de destination des revenus du travail de la commune de Liège. Il s'agit du profil classique d'une grande ville avec des revenus qui proviennent essentiellement de la commune elle-même et qui sont distribués de manière inversement proportionnelle à la distance par rapport à Liège.

#### 2.1.2.11 Namur (carte 22)

L'essentiel des revenus de travail qui proviennent du secteur de l'administration publique est distribué à Namur (38% du total), dans les communes proches et un peu à Liège et à Bruxelles. L'administration namuroise fournit donc essentiellement des revenus aux personnes habitant les environs et non à toute la Wallonie. Ce phénomène s'explique peut-être par le fait que les personnes qui travaillent dans l'administration à Namur ont tendance à déménager pour habiter à proximité ; la région connaissant effectivement une dynamique démographique plus favorable que le reste de la Wallonie.

#### 2.2 LES REVENUS DE TRANSFERT

#### 2.2.1 Options méthodologiques et travail accompli

Dans son acception la plus large, la notion de « revenus de transfert » recouvre des revenus provenant d'institutions publiques et privées. L'INS les recense ainsi :

#### 3 Provenant d'allocations sociales

- 31 Pensions
- 32 Allocations de chômage
- 33 Indemnités pour incapacité de travail
- 34 Allocations familiales et primes
- 35 Versements par la mutuelle
- 36 Autres allocations sociales

#### 4 Autres revenus transférés

- 41 Transferts entre familles
- 411 Rentes alimentaires et autres rentes reçues
- 412 A déduire : rentes alimentaires versées
  - 42 Indemnités reçues des assurances
- 421 Assurances vie : capitaux et rentes reçus
- 422 Autres assurances : indemnités recues
- 43 Autres revenus transférés
- 431 Autres recettes
- 432 A déduire : recettes trop perçues et argent perdu

La diversité des transferts rend leur quantification complète à l'échelle locale presqu'impossible. Dès lors, nous avons choisi, en septembre 2006, de nous concentrer sur les quatre principaux revenus de transfert qui constituent à proprement parler des revenus de remplacement. Il s'agit des pensions, des allocations ONEM, des prestations familiales et des revenus CPAS. Nous n'avons pas retenu les versements effectués par les mutuelles qui, dans les faits, sont pour la plupart des allocations pour dépenses déjà effectuées.<sup>1</sup>

Cherchant à quantifier les revenus réellement disponibles<sup>2</sup>, nous avons opté pour une collecte des revenus bruts et nets. Et, parce que les revenus nets ne sont pas souvent disponibles auprès des institutions centralisatrices de données<sup>3</sup>, nous avons dû procéder à une collecte « en porte à porte », c'est-à-dire auprès de chacune des institutions chargées d'effectuer les paiements. Ce travail fut lent et difficile.

Nous avons abouti à une quantification presque complète des quatre revenus pour chacune des 262 communes wallonnes, pour 2001 mais aussi, chaque fois que possible, jusqu'à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour les raisons qui lui sont propres, le thème 4 à lui choisi de les comptabiliser.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le nombre de bénéficiaires ne mesure pas nécessairement bien l'importance des revenus de transferts, comme en témoigne la note suivante : « II [le Portugal] fait partie des pays, avec la Belgique, l'Irlande et le Royaume-Uni, où le nombre de ménages bénéficiaires est le plus élevé mais le poids des prestations sociales dans le revenu disponible y est nettement plus faible. ». Cf. M. COHEN-SOHAL, P. MONTIGNY, J.-M. SAUNIER (1999), Les transferts sociaux en Europe, dans Etudes et Résultats, n°5, février 1999, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cas des pensions qui, à la BCSS, ne sont disponibles que pour le brut et non le net.

2005 voire même 2006. Nous y avons ajouté des données sur la plupart des revenus de transferts attribués par des pays limitrophes à des résidents wallons.<sup>4</sup>

La grande majorité des montants sont précisément quantifiés au niveau communal. Dans certains cas, nous avons procédé par estimation.

Les résultats que nous exploitons dans ce rapport sont ceux de 2001. Ils permettent désormais de prendre connaissance du montant de revenus de transferts qui alimente chaque commune, de la part que prennent chacun des quatre revenus dans le montant global, de comparer la commune à ses voisines et à la situation régionale (par exemple, le revenu de transfert moyen par habitant ou le montant moyen de pension), de chiffrer l'importance des transferts par rapport aux revenus du travail, etc. Nous avons également recensé les montants des sous-catégories de chacun des quatre revenus. Ainsi, si nécessaire, il est possible d'entrer dans le détail de la nature, par exemples, des différents types de pensions (les pensions de la fonction publique et du secteur public...) ou catégories de revenus ONEM (les chômeurs indemnisés, les travailleurs soutenus par l'ONEM, les préretraites...). La plupart du temps, nous connaissons le nombre de bénéficiaires.

Ces détails sont susceptibles de servir la mesure d'impact.

Précisons tout de même que nos montants de revenus de transfert ne sont pas encore complètement stabilisés. Et ce pour deux raisons :

- certaines données sont toujours manquantes (pensions Ethias, transferts provenant des Pays-Bas...) mais elles ne constituent en fait qu'un pourcentage très faible des revenus totaux (estimation : environ 2 %),
- certaines estimations pourront être améliorées dans les mois qui viennent sur base d'informations bientôt disponibles, notamment auprès de la BCSS.

Les résultats présentés aujourd'hui donnent donc une très bonne quantification des revenus nets de transferts alimentant chacune des communes.

Le « guide méthodologique » que nous avons rédigé commente en détails les choix effectués et les résultats obtenus.

Nous avons synthétisé l'information sous forme de tableaux. Nous avons ensuite exploité une partie des résultats sous forme cartographique pour montrer comment les territoires sont « alimentés » de revenus de transferts et la manière dont ils se démarquent ou non de leurs voisins directs ou plus lointains, de communes similaires, de la moyenne régionale...

#### 2.2.2 Exploitation des données

En RW, en 2001, la proportion de chacun des quatre revenus dans le total des transferts est la suivante :

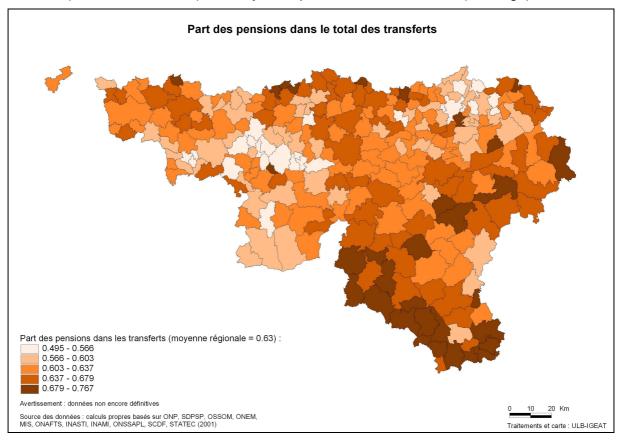
- 63 % pour les pensions
- 19 % pour les allocations ONEM
- 16 % pour les prestations familiales
- 2 % pour les allocations CPAS

Les proportions varient parfois fortement entre communes. Voici quelques commentaires à ce sujet sur les pensions et les revenus ONEM.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ces données ne sont cependant pas disponibles par communes. Nous avons dû les répartir.

#### 2.2.2.1 Part des pensions dans le total des transferts (carte 27)

La commune au pourcentage de pensions le plus faible est à 49 % du total des revenus de transfert (Thimister-Clermont), celle ayant le plus fort taux est à 77 % (Aubange).



Les communes les plus dépendantes des revenus de pensions sont localisées dans le sud et particulièrement le sud-ouest, le long de la frontière française, de Musson à Gedinne. L'est est aussi dans des pourcentages au-dessus de la moyenne, avec un peu moins d'importance cependant.

Le Brabant wallon est lui aussi plutôt bien alimenté en revenus de pensions (particulièrement le trio La Hulpe/Waterloo/Rixensart et Hélécine). Chastre est par contre nettement en dessous de la moyenne. Cette commune ne compense pas sa faible proportion de pensions par un pourcentage élevé de revenus de remplacement mais bien plutôt par une proportion importante de prestations familiales. Par ailleurs, par rapport à la moyenne régionale de tous les transferts (indice 100), elle se situe à l'indice 71 et, pour chacun des revenus étudiés, elle est chaque fois en dessous de la moyenne régionale.

Les zones proportionnellement les moins alimentées en montants de pensions sont Liège (56 %) et sa périphérie (à l'exception cependant de Esneux, Neupré et surtout Chaudfontaine) et de manière assez générale le Hainaut, avec une acuité plus forte dans les communes de l'axe allant de Fosses-La-Ville/Charleroi/La Louvière, à Froidchapelle, à Estinnes et dans le trio Colfontaine/Quaregnon/Boussu.

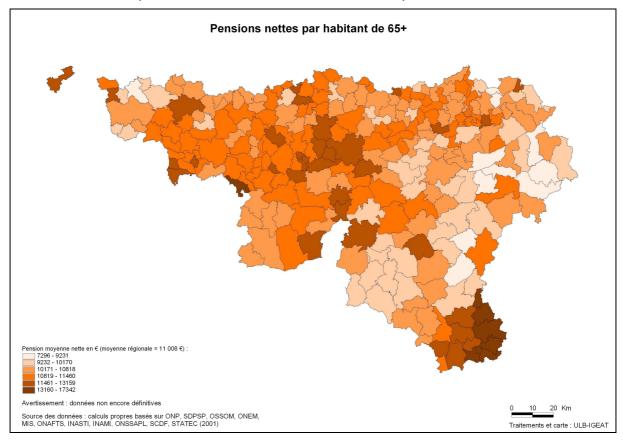
Les données collectées permettent une analyse plus fine du phénomène pensions au niveau de chacune des communes. Par exemple l'examen des proportions respectives des pensions du secteur public, privé et indépendant.

Une forte proportion de revenus de pensions ne se traduit pas automatiquement par une pension moyenne élevée. C'est ce que traduit la carte suivante.

#### 2.2.2.2 Pensions nettes par habitant de 65 ans et + (carte 25)

Le montant moyen le plus faible est celui de Lierneux (7296 €) et le plus élevé celui d'Aubange (17.342 €). Le montant moyen régional est lui de 11.008 €.

Thimister-7Clermont, que nous mentionnons ci-dessus comme la commune au plus faible taux de revenus de pensions dans le total des transferts, dispose d'un montant de 9042 €.

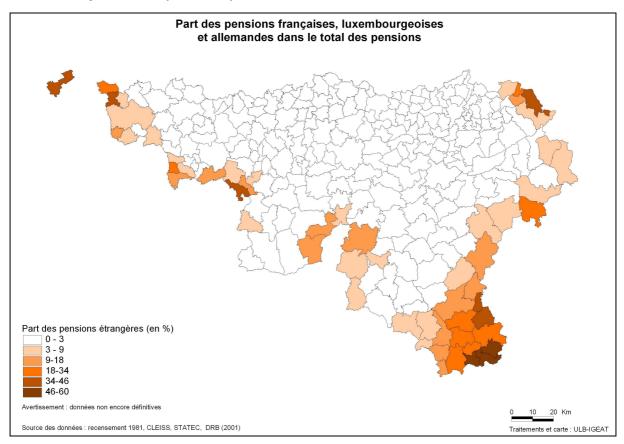


Les zones agricoles mais aussi les zones qui ne sont ni périurbaines proches ni industrielles se situent de manière générale dans les classes de faibles revenus moyens de pensions. C'est à l'est que se localisent les pensions moyennes les plus faibles.

Les revenus moyens se trouvent dans le sillon industriel et de manière générale dans le Hainaut. La Province de Namur, à l'exception de sa partie sud, se situe dans les classes de revenus moyens à élevés.

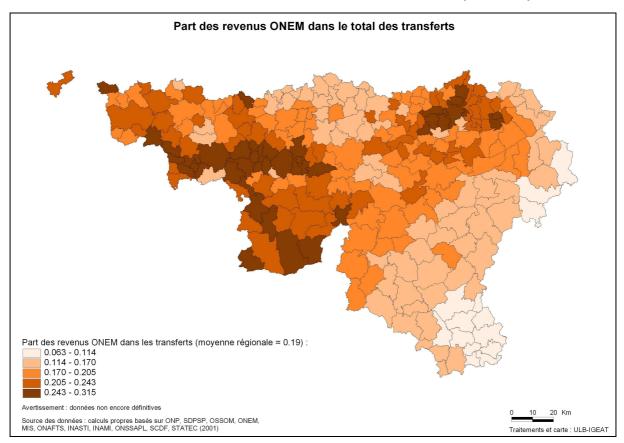
Le sud-est du Luxembourg est lui dans les revenus les plus hauts, dopé par les pensions d'origine étrangère, en particulier celles du Grand-Duché, dont les montants de base sont supérieurs à ceux de la Belgique. Erquelinnes est dans une situation analogue parce qu'elle capte d'importants montants de pensions françaises.

## 2.2.2.3 Part des pensions françaises, luxembourgeoises et allemandes dans le total des pensions (carte 23)



Sans surprise, les pourcentages élevés sont à l'extrême sud et au sud-est. Les communes frontalières avec la France et l'Allemagne bénéficient elles-aussi de ces revenus, mais de manière moins concentrée qu'à la frontière luxembourgeoise.

Quelques entités sont fortement tributaires des pensions provenant des pays frontaliers : Raeren à l'est, Erquelinnes, Estaimpuis et Comines-Warneton à l'ouest obtiennent ainsi plus de 30 % de leurs pensions. Les pourcentages sont plus élevés encore dans la province de Luxembourg où certaines municipalités cumulent des revenus de France, du Luxembourg et d'Allemagne, ce qui leur permet d'atteindre parfois plus de 40 % (Martelange, Musson) voire plus de 50 % (Messancy et Aubange) en revenus de pensions de l'étranger.



#### 2.2.2.4 Part des revenus ONEM dans le total des transferts (carte 28)

Messancy est la commune ayant le moins de revenus ONEM (6 %) par rapport au total des transferts. A l'opposé, Colfontaine est à 32 %. La moyenne régionale est de 19 %.

Sans surprise, la plupart des communes hennuyères ont des pourcentages élevés à très élevés. La province de Liège, en particulier l'ouest et le nord, est elle aussi dans une situation de forte dépendance aux revenus ONEM, quoique de manière moins forte.

Le Luxembourg, et en particulier son sud-est, le sud et l'est de la province de Liège ainsi que le Brabant wallon sont dans une situation opposée.

La carte des revenus moyens par habitant 18-64 (**cf. carte 26 en annexe**) présente une répartition géographique fort similaire. Les montants sont respectivement de 327 € à Messancy et de 1868 € à Colfontaine. Le montant moyen régional est lui de 1124 €.<sup>5</sup>

#### 2.2.2.5 Part des prestations familiales dans les transferts (carte 29)

Les entités le long de la frontière française, en particulier dans l'ouest du Hainaut, sont nettement en dessous de la moyenne régionale. Il en est de même du bassin industriel liégeois - de Liège (11 %) à Huy (12%) - ou de la vallée de l'Ourthe-Amblève (La Roche, Rendeux, Erezee, Durbuy, Hamoir). A l'exception de Charleroi (14 %), les grandes villes wallonnes sont dans la classe la plus basse.

Thimister-Clermont, Fauvillers, Attert et Etalle sont dans la classe la plus haute. La localisation des revenus au-delà de 19 % dans le Luxembourg calque la zone de résidence plus éloignée des travailleurs frontaliers les plus récents.

CPDT - Thème 1A - Programme 2006-2007 - Rapport final - GUIDE - SEPT 2007

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les données recueillies permettent si nécessaire de détailler par type de situation : par exemple les montants et la part que prennent dans ces montants globaux les chômeurs indemnisés, les travailleurs soutenus par l'ONEM ou encore les prépensionnés.

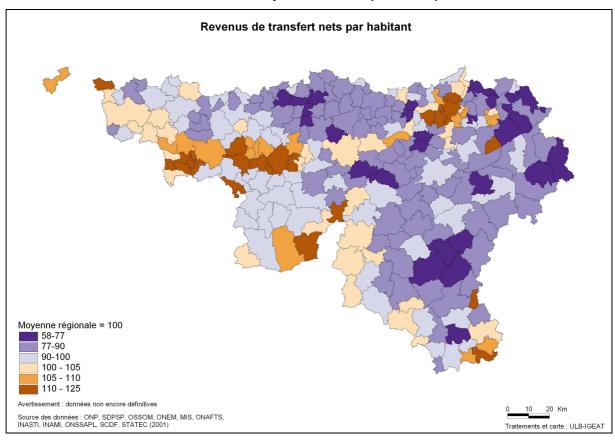
#### 2.2.2.6 Part des allocations CPAS prises en charge par le Fédéral (carte 30)

Dans notre guide méthodologique, nous avons expliqué que les revenus obtenus des CPAS par les bénéficiaires ont cette particularité d'être à la fois financés par l'extérieur (le Ministère de l'Intégration sociale) et l'intérieur (le CPAS lui-même).

Le revenu disponible des personnes est bien le total des deux, mais le revenu de transfert tel que nous l'abordons dans notre étude n'est, techniquement, que la seule part financée par le Ministère de l'Intégration sociale.

La carte présente la proportion de l'intervention MIS, laquelle fluctue fortement (de 50 % à Ouffet à 98 % à Saint-Vith).

#### 2.2.2.7 Revenus de transferts nets par habitant (carte 24)



Cette carte permet de situer les communes par rapport à la moyenne régionale (indice 100) de tous les revenus de transferts confondus, qui se chiffre à 1629 €/an/hab.

Les extrêmes sont Thimister-Clermont (indice 58) et Martelange (indice 125).

Via ce mode de représentation apparaissent quelques noyaux où le niveau est nettement au-dessus de la moyenne régionale (110 et plus) :

- l'agglomération liégeoise (Herstal, Liège, Saint-Nicolas, Seraing, Flémalle),
- l'axe Charleroi-La Louvière (Châtelet, Farciennes, Charleroi, Montignies-le-Tilleul, Fontaine-l'Évêque, Anderlues, Binche et La Louvière),

une partie du Borinage (Frameries, Colfontaine, Quaregnon, Boussu, Dour, Quiévrain)<sup>6</sup>

Quelques communes isolées complètent le haut du tableau : Mouscron, Erquelinnes, Viroinval, Hastière, Aubange, Martelange et Spa.

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ces communes sont celles que la typologie socio-économique de Dessoy (1998) classe dans les communes à statut socio-économique peu favorisé, à faible attractivité (faible activité économique), en déclin démographique. Cf. CPDT-MRW (1999), Thème 8-3. Réflexions sur le développement d'un logement durable. Rapport final de la subvention 1998-1999, p. 325-333 consacrées au Borinage.

# 2.3 LES RELATIONS ENTRE LA WALLONIE ET LES REGIONS ET PAYS LIMITROPHES

Lorsque nous avons estimé les différents types de revenus dont jouissent les Wallons, nous avons dû tenir compte des échanges de revenus avec l'extérieur (c.-à-d. les deux autres Régions et les pays limitrophes). En effet, tant pour les revenus de transfert que pour les revenus du travail, une partie des revenus des habitants des communes wallonnes proviennent de l'extérieur.

#### 2.3.1 Les revenus du travail

Concernant les revenus du travail, nous avons pris en compte tant les pays limitrophes¹ (France, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) que les communes bruxelloises, les communes du Brabant flamand et les 4 autres provinces flamandes (Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg) que nous avons regroupées en une entité unique. Nous avons choisi de traiter les 65 communes du Brabant flamand et les 19 communes bruxelloises individuellement car d'importants flux de revenus du travail sont échangés entre le Brabant wallon, le Brabant flamand et Bruxelles. Or, pour établir une géographie adéquate de ces différents flux, il est indispensable de traiter ces communes séparément. Les regrouper en une seule entité mènerait à des erreurs d'approximation grossières. Par contre, les relations entre les 4 autres provinces de Flandre et les communes wallonnes sont moins importantes si ce n'est pour quelques communes du Hainaut qui bordent la frontière linguistique. Pour cette raison et à cause de l'important surcroît d'information à traiter, nous avons choisi de rassembler ces 4 provinces en une seule entité que nous traitons comme une commune.

Il est nécessaire de prendre en compte les relations avec toutes ces entités car même si certaines d'entre elles ont un rôle mineur à l'échelle de la Wallonie (comme la France, les 4 provinces flamandes ou l'Allemagne), elles peuvent néanmoins fournir la moitié des revenus du travail de certaines communes. Ne pas les prendre en compte amènerait dès lors à une grave sous-estimation des revenus des habitants de communes comme à Raeren, Mont-de-l'Enclus. Comines-Warneton<sup>2</sup>...

Cependant, les statistiques de l'ONSS, de l'ONSSAPL et de l'INASTI ne fournissent aucune information exploitable sur les travailleurs frontaliers entrants ou sortants. Pour les frontaliers entrants, nous les avons négligé car ils présentent peu d'intérêt dans le cadre de notre étude<sup>3</sup>. Par contre, les revenus du travail des frontaliers sortants (c.à.d. les résidents belges qui travaillent à l'étranger) doivent être estimés car ils influencent la situation des communes wallonnes. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des statistiques sur les revenus du travail des frontaliers sortants et sur leur lieu de domicile en Belgique. La seule information dont nous disposons est l'enquête socio-économique de 2001 dans laquelle les personnes doivent indiquer leur lieu de travail. Dès lors, nous avons une idée du nombre de personnes qui travaillent à l'étranger dans les différentes communes de Belgique mais nous ne connaissons pas leurs rémunérations que nous devons donc estimer. Nous faisons l'hypothèse que ces frontaliers sortants gagnent le revenu net moyen des autres habitants de leur commune de domicile qui travaillent en Belgique dans le même secteur d'activité (selon qu'ils soient salariés ou indépendants). Toutefois, nous corrigeons ce

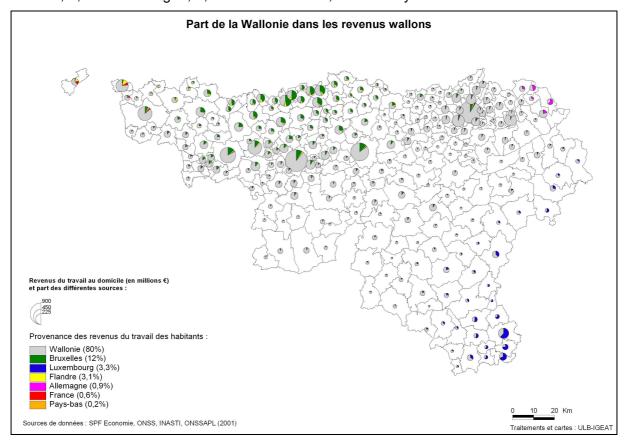
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A titre d'information, nous présentons en tableau 1 (à la fin du rapport) fourni par l'INAMI reprenant le nombre de salariés entrants et sortants pour la Wallonie au 30 juin 2001.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les habitants de Comines tirent 17,3% de leurs revenus nets du travail de l'entité formée par les 4 provinces flamandes et 17,5% de leurs revenus nets du travail de France (alors qu'il y a globalement peu de frontaliers sortants vers la France en regard de la longueur de la frontière).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Toutefois, leur existence effective ne fausse pas nos estimations de revenus pour les résidents. En effet, nous n'avons pas alloué les revenus des frontaliers entrants aux résidents.

revenu net moyen (par secteur et par commune de résidence du travailleur) pour chacun des 4 pays limitrophes en fonction d'un indice fourni par Eurostat basé sur les gains nets annuels dans le secteur manufacturier en 2001<sup>4</sup>. Cet indice est égal à 115% pour l'Allemagne, 103% pour la France, 138% pour le Luxembourg et 124% pour les Pays-Bas.

Pour illustrer l'importance des relations wallonnes avec l'extérieur en termes de flux de revenus, nous présentons ci-après la carte 31 de l'origine des revenus du travail des personnes résidant en Wallonie par commune de domicile. A l'échelle de la Wallonie, 80% des revenus proviennent de Wallonie, 12% de Bruxelles, 3,3% du Luxembourg, 3,1% de Flandre, 0,9% d'Allemagne, 0,6% de France et 0,2% des Pays-Bas.



Sur cette carte, nous voyons que le rôle de Bruxelles comme pourvoyeur de revenus est dominant dans tout le Brabant wallon et a fortiori le long de la frontière linguistique. Cependant, il est plus faible que ce à quoi on aurait pu s'attendre dans la mesure où il ne dépasse jamais le seuil de 51%. Dans les communes du Brabant wallon, le Brabant flamand fournit de 2% à 16% des revenus nets du travail (la moyenne est de 7%) tandis que le reste de la Flandre joue un rôle négligeable (de 0,6% à 2,1%).

A noter que la Flandre ne fournit pratiquement aucun revenu aux habitants de la province de Liège. Ceci n'est pas vrai dans le Hainaut où le long de la frontière linguistique, les habitants des communes tirent une part parfois importante de leurs revenus de Flandre (dans 8 communes hennuyères, la part des revenus qui provient de Flandre est supérieure à 10% avec un maximum de 45% pour Mont-de-l'Enclus). Ce phénomène est probablement à

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ces statistiques sont issues de la base de données Eurostat et sont présentées en annexe 6 du « Guide méthodologique de l'estimation et la spatialisation des revenus du travail ». Elles concernent les gains nets annuels des travailleurs de l'industrie manufacturière pour 2001 (unique secteur pour lequel Eurostat fournit des données). Ces gains nets sont estimés pour un célibataire sans enfant touchant le salaire moyen. Nous n'avons rencontré aucune autre source d'information susceptible de comparer les salaires nets entre les différents pays pour les autres secteurs d'activité.

mettre en lien avec le haut taux de chômage dans la province de Hainaut et les performances économiques meilleures dans cette partie de la Flandre que dans le sud du Limbourg.

Pour le reste, la carte illustre bien le rôle important joué par le Luxembourg dans un grand nombre de communes qui bordent la frontière. Le long de la frontière allemande, le phénomène est beaucoup moins étendu. Les revenus importés d'Allemagne ne sont vraiment déterminants que dans 5 communes de la région d'Eupen. On voit également le faible rôle joué par la France dans les revenus wallons : seules quatre communes wallonnes tirent plus de 5% de leurs revenus du travail de France<sup>5</sup>.

#### 2.3.2 Les revenus de transfert

Le chiffre des salariés belges exerçant dans un des quatre pays limitrophes était de 52.586 unités en juin 2001 d'après l'INAMI. Dont 33.637 résidaient en Wallonie, laquelle fournit donc 64 % du contingent total belge à l'extérieur (Allemagne, Pays-Bas, France et Luxembourg). Parmi ces résidents wallons travailleurs transfrontaliers, 72 % se rendaient au Luxembourg. <sup>6</sup>

La législation européenne prévoit que les travailleurs frontaliers sortants et leur ménage puissent bénéficier de prestations sociales octroyées par l'Etat dans lequel ils travaillent, pendant et après leur carrière professionnelle. Il en est ainsi pour les pensions et les prestations familiales. Les allocations de chômage sont - sauf dans quelques rares cas - du ressort du pays de résidence.

En Région wallonne, les montants provenant de l'étranger ne représentent qu'un faible pourcentage du total des revenus de transferts : les pensions « étrangères » se chiffrent à 3,33 % du total des pensions, soit 206.543.793 €.

Cependant, certaines communes en sont alimentées de manière importante, et parfois majoritaire. Il était donc crucial de ne pas les ignorer.

Ces données ne sont pas prises en compte par les producteurs belges de statistiques. Nous devions donc les obtenir des pays octroyant les revenus. Nous y sommes parvenus pour le Luxembourg, la France et l'Allemagne (dans ce dernier cas, les pensions uniquement), pas encore pour les Pays-Bas, qui ne doivent cependant représenter qu'un très faible pourcentage par rapport aux trois autres pays : à titre de comparaison, en juin 2001, sur 17.204 Belges allant travailler aux Pays-Bas, seuls 3,71% provenaient de Wallonie, et presque exclusivement de la province de Liège (590 personnes sur 639).

Les montants obtenus sont les totaux pour la Belgique et non les montants par commune. Pour estimer leur distribution à l'échelle communale, nous avons utilisé l'enquête socio-économique de 1981, en y recueillant le lieu de domicile des travailleurs frontaliers sortants en âge d'être pensionnés en 2001.

Dans le cas de la France, en raison de l'existence d'accords bilatéraux spécifiques, nous avons dû opérer sur les montants communiqués une retenue pour obtenir les montants nets. L'Allemagne et le Luxembourg nous ont fourni les montants nets.

Les montants collectés font apparaître les évolutions différentes de chaque pays. La France, alimente toujours fortement la Belgique en montant de pensions mais pas en prestations familiales. Ceci est dû à l'évolution décroissante du nombre de transfrontaliers vers ce pays. Dans le cas du Luxembourg, les prestations familiales constituent par contre une grande

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> II s'agit de Comines-Warneton (17,5%), Estaimpuis (14,5%), Mouscron (7,17%) et Quiévrain (7,07%).

INAMI (2002), Statistiques des effectifs, p. 196, disponible sur http://www.inami.fgov.be/information/fr/statistics/people/2001/pdf/statisticspeople2001.pdf

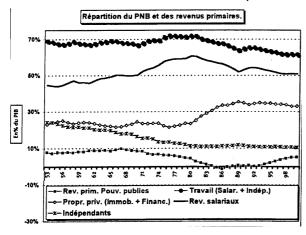
part des transferts et, dans les années à venir, les transferts de pensions augmenteront probablement considérablement, renforçant le lien entre les deux côtés de la frontière.

Nous avons décrit avec précision nos choix méthodologiques dans le « guide méthodologique » délivré en annexe.

Précisons encore que, bien entendu, la Belgique octroie elle aussi des revenus de transferts à des résidents d'autres pays. Les montants de transferts que nous comptabilisons ne tiennent pas compte de ces versements.

#### 2.4 LES REVENUS DU PATRIMOINE

Les revenus du patrimoine sont difficiles à cerner. Plusieurs sources et pistes méthodologiques ont été investiguées sans qu'aucune d'entre elles ne soit complètement aboutie. Des recherches complémentaires s'imposeront. C'est pourquoi, nous présenterons ici l'état d'avancement de nos travaux et les problèmes rencontrés.



Le graphique ci-contre<sup>1</sup> indique l'ampleur et les évolutions des différents types de revenus en Belgique. De 1953 à 1980, la part des revenus du patrimoine reste constante à hauteur de +/-25% du total des revenus. Il en va de même pour la part des revenus du travail (salariés et indépendants) qui s'élève à +/-70%<sup>2</sup>. Après 1980, la part des revenus du patrimoine connaît une augmentation de sept points (de 25% à 32%): elle correspond à une diminution équivalente de la part des revenus du travail qui passe de 72% à 65%.

#### 2.4.1 Notre objectif

Notre objectif est simple : il vise, par commune, à cerner au plus près les revenus du patrimoine réellement perçus par les ménages. Ces revenus doivent être calculés après impôts et sont de deux grandes natures : les revenus mobiliers et les revenus mobiliers.

Chacune de ces deux catégories engendre des difficultés spécifiques lorsqu'il s'agit de les estimer.

En ce qui concerne les revenus immobiliers, il faut normalement prendre en compte les loyers réellement perçus par les propriétaires<sup>3</sup> et non leur équivalent fiscal (à savoir les revenus cadastraux) qui les sous-estiment nettement. De plus, la sous-estimation fiscale des revenus cadastraux n'est malheureusement pas homogène sur le territoire. Il est donc impossible de se contenter d'appliquer un coefficient de correction par commune. En outre, l'estimation des loyers réellement perçus par les propriétaires doit être réalisée en fonction du lieu de domicile du propriétaire et non de la localisation du bien. Enfin, nous devons soustraire le paiement des impôts dus sur notre estimation des loyers perçus. Pour toutes ces raisons, l'estimation des revenus immobiliers par commune est fort complexe.

Pour les revenus mobiliers, la Banque Nationale de Belgique procède à des estimations nationales qui sont ensuite « régionalisées » jusqu'au niveau de l'arrondissement. Toutefois, ici encore, la comptabilité nationale enregistre des revenus bruts (avant impôts) et il faut donc effectuer une approximation des impôts effectivement payés par les détenteurs de capitaux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce graphique est tiré de R. Savage, *Economie belge de 1945 à 2005. Histoire non écrite*, p. 22. Cf. http://wb.attac.be/Universite-2006.html

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En réalité, cette stabilité masque une salarisation croissante de l'emploi qui voit sa part augmenter au détriment de celle des indépendants.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dans la comptabilité nationale, les revenus immobiliers incluent également les « loyers imputés » qui sont des loyers fictifs attribués aux propriétaires occupant leur bien. Ces loyers imputés représentent environ ¾ des revenus immobiliers totaux et contribuent ainsi à augmenter sensiblement le PIB. Néanmoins, ces loyers fictifs constituent une écriture comptable et non un réel revenu disponible pour les personnes. Nous devons donc exclure ces loyers imputés de nos estimations des revenus immobiliers.

#### 2.4.2 Les différentes sources disponibles

Plusieurs grandes sources existent pour estimer les revenus du patrimoine :

- les statistiques fiscales,
- l'enquête sur le budget des ménages,
- les données de la comptabilité nationale,
- le cadastre<sup>4</sup>.

Chacune d'elle comporte des avantages et des limites que nous résumerons brièvement ici.

Les statistiques fiscales sous-estiment tant les revenus immobiliers que les revenus mobiliers. Les premiers sont estimés sur base des revenus cadastraux qui ne reflètent que très imparfaitement les loyers réellement perçus. Ils n'ont plus fait l'objet d'une péréquation depuis 1975 (ils reflètent donc la réalité spatiale de cette époque) et tiennent compte d'une réduction forfaitaire pour charges relativement généreuse. Quant aux revenus mobiliers fournis par les statistiques fiscales, ils sont totalement inutilisables en raison du système de « précompte libératoire » engendrant la non présenœ d'un nombre important de revenus dans les statistiques.

L'enquête sur le budget des ménages fournit, sur base d'un échantillon de 3700 ménages, une estimation des revenus immobiliers et mobiliers. L'enquête mentionne les loyers imputés, les loyers réels, les charges relatives aux biens loués, le précompte immobilier et le revenu net des biens mobiliers d'un ménage moyen. Néanmoins, cette source fournit de toute évidence des revenus mobiliers très nettement sous-estimés. De plus, en raison de la faible taille de l'échantillon sur lequel est construite l'enquête, il est impossible de l'utiliser pour réaliser des estimations des revenus du patrimoine à l'échelle communale.

La BNB qui réalise la comptabilité nationale (et régionale) procède à une estimation des revenus mobiliers et immobiliers. Cette source est la plus fiable car elle est la seule qui corrige les données de base au moyen de recoupements multiples d'informations. Elle offre une bonne désagrégation et indexation des revenus immobiliers par arrondissement en s'appuyant sur un index des prix locatifs à cette échelle. Les comptes régionaux fournissent également une désagrégation des revenus mobiliers à l'échelle des arrondissements basée sur une enquête originale réalisée auprès d'institutions bancaires et de crédit. Néanmoins, cette source pose deux problèmes : les données sont brutes (c.-à-d. avant impôts) et ne sont pas régionalisées au-delà de l'arrondissement.

Les données en provenance du cadastre permettraient d'estimer les loyers à partir des caractéristiques des différents types de biens loués, de leur commune de localisation et de la localisation du propriétaire offrant ainsi la possibilité d'établir une matrice de flux des loyers versés entre communes.

Nous renvoyons aux annexes pour une analyse détaillée de toutes ces sources.

#### 2.4.3 Pistes méthodologiques

Pour les **revenus mobiliers**, nous exploiterons vraisemblablement les données de la comptabilité régionale produites par la BNB. Deux éléments importants restent à mettre au point : la répartition par commune des données existant uniquement jusqu'au niveau de l'arrondissement et le taux de taxation moyen à appliquer pour passer du revenu brut (avant impôts) au revenu net (avant impôts).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il existe également le « panel démographie familiale » et l' « enquête santé » qui fournissent des informations sur les logements et les loyers.

Pour les **revenus immobiliers**, la BNB refuse de communiquer les montants estimés par la comptabilité régionale des loyers réels perçus par les propriétaires. Pour le niveau des arrondissements, ils fournissent un montant global appelé « revenu mixte », qui est la somme des revenus des indépendants et des loyers réels perçus par les propriétaires. Nous espérons donc isoler les loyers réels des revenus des indépendants dans les données BNB au moyen des données fournies par l'INASTI. Ensuite, nous devrons les répartir par commune et supprimer les taxes appliquées.

En conclusion, les revenus nets du patrimoine sont difficiles à estimer de manière précise au niveau des communes. Comme, en outre, cette information risque d'être moins utile à notre outil de mesure d'impact que les revenus de transfert ou du travail, nous essaierons d'aboutir, compte tenu des délais disponibles, à la meilleure approximation possible des revenus nets du patrimoine par commune.

#### 3. L'OPTIQUE PRODUCTION

Nous avons examiné en détail les données relatives à l'optique production. Comme pressenti, le calcul de la valeur ajoutée par commune est très difficile voire impossible car une part conséquente de la valeur ajoutée produite au sein de chaque commune n'est pas connue faute d'information existante. En effet, les entreprises qui disposent de plusieurs établissements ne doivent fournir qu'une valeur ajoutée au niveau de l'entreprise dans son ensemble. Une solution consiste donc à avoir recours à une clé de répartition basée sur l'emploi pour estimer la valeur ajoutée d'un établissement présent dans une commune pour les entreprises multi-sièges. C'est de cette manière que procède la BNB.

Si nous avions voulu estimer nous-mêmes la valeur ajoutée réelle par commune (c.-à-d. sans clé de répartition), il faudrait procéder en deux étapes : inventorier toutes les entreprises présentes dans chaque commue puis estimer leur valeur ajoutée.

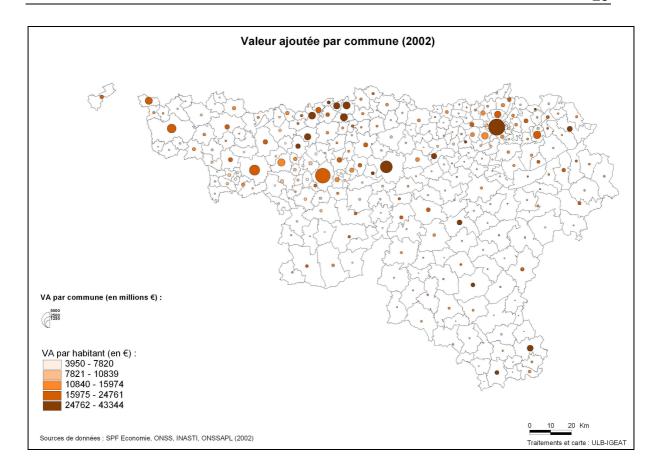
Or, simplement accéder aux informations recensant les activités économiques présentes sur le territoire d'une commune est très difficile. Effectivement, la BNB tient à jour un répertoire des activités présentes dans les communes (essentiellement sur base du registre DBRIS de l'INS) mais refuse de le communiquer. Nous pourrions essayer d'utiliser le registre DBRIS qui est moins complet comme point de départ mais il est protégé par des règles de confidentialité et de respect de la vie privée car il concerne notamment des personnes physiques. Ensuite, nous devrions trouver un moyen d'estimer la valeur ajoutée de chaque unité locale dans chaque commune (pour les entreprises multi-sièges) et collecter la valeur ajoutée réalisée par les autres. Enfin, nous devrions traiter toutes ces informations. Vu l'ampleur de ce travail, nous avons renoncé à procéder de la sorte.

En conséquence, la seule possibilité consiste à estimer la valeur ajoutée des communes au moyen d'une désagrégation des données nationales fournies par la Banque Nationale de Belgique au moyen de clés de répartition basées sur l'emploi par secteur d'activité. Ce travail ayant déjà été réalisé par l'IGEAT pour l'année 2002, nous avons décidé d'en reprendre les résultats qui sont résumés ci-dessous sous forme de carte. **Un tableau complet reprenant la valeur ajoutée par commune est inséré en fin de rapport.** A noter que nous connaissons non seulement la valeur ajoutée par commune mais également sa composition selon 30 secteurs d'activités différents.

CPDT - Thème 1A - Programme 2006-2007 - Rapport final - GUIDE - SEPT 2007

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le registre DBRIS ne comprend pas les indépendants non assujettis à la TVA et qui n'emploient pas de personnel. Il peut s'agir par exemple des agriculteurs et des professions libérales. Ces entreprises représentent environ 4% du PIB.



#### 4. L'OPTIQUE DÉPENSE

S'agissant de mesurer l'impact économique des « perturbations économiques » au niveau local, il est utile de s'intéresser aux dépenses pour quantifier les revenus indirectement générés par la présence d'une entreprise ou d'une zone d'activité dans le tissu économique communal et local.

Une approche théorique eut consisté à mesurer la « dépense locale brute » à la manière de la comptabilité nationale (consommation finale des ménages, consommation publique, investissements privés et publics, exportations moins importations). Cependant, cette voie conduit à des problèmes pratiques insurmontables sans enquête de terrain fastidieuse : par exemple, ce qui est acheté sur une commune provient pour l'essentiel d'ailleurs ; or, il n'existe pas d'enregistrement des flux de marchandises entre communes.

Il est donc nécessaire d'orienter différemment le travail sur la mesure des dépenses pour se limiter à une analyse

- possible en termes de disponibilité de données,
- utile à la mesure d'impacts de perturbations économiques sur un territoire communal.

Pour y arriver, il est nécessaire d'entamer de nouvelles démarches.

Deux aspects du problème peuvent être traités : le premier s'intéresse aux dépenses auxquelles l'entreprise procède pour fonctionner ; le deuxième au comportement de dépense des salariés sur leur lieu de travail et durant leurs trajets (enquête origine-destination).

- La première approche consisterait à mettre au point une méthode pour localiser où les entreprises d'un territoire donné se fournissent en biens et services nécessaires à leur activité et à estimer les montants en jeu. Un des problèmes pratiques à surmonter serait celui de la mise à disposition des données par les entreprises. Jusque là, l'intérêt de la démarche serait de montrer la « géographie » des dépenses des entreprises et donc les relations et dépendances entre territoires. Pour passer du diagnostic à la mesure d'impact, la deuxième partie du travail consisterait à mettre au point une méthode permettant d'évaluer l'incidence de la fermeture de l'entreprise commanditaire chez ces fournisseurs, sur leur volume d'emploi et les montants de revenus du travail. Cette deuxième partie serait cependant très difficile à accomplir dans le délai imparti.
- La deuxième approche consisterait à mesurer et à spatialiser une partie de la consommation finale des ménages, à s'intéresser à sa fluctuation dans certains cas de perturbation et, partant, aux effets indirects sur l'emploi et les revenus du territoire étudié. Pour répondre aux préoccupations du développement territorial et compléter la première approche, nous pourrions nous limiter à mesurer la dépense (combien et où) des salariés dans la zone où ils travaillent, pour ensuite évaluer leur impact sur l'emploi et les revenus dans les commerces et services de la zone fréquentée. Le travail devant idéalement aboutir à la mise au point de coefficients multiplicateurs à utiliser par la suite dans les grands cas de perturbation, par exemple la création d'une zone d'activité économique, la disparition ou la création d'une entreprise...

Les deux approches nécessiteraient un travail important, notamment sur le terrain.

Lors premier trimestre 2007, nous avons entamé l'examen des sources utiles (l'enquête sur le budget des ménages, enquête sur la mobilité des ménages, les sources administratives relatives aux commerces, services et entreprises par commune, les bilans disponibles via la BNB, les données TVA, ONSS, INASTI...).

Nous avons également débuté l'analyse de techniques de géomarketing (notamment de détermination des aires de chalandise) qui pourraient permettre d'estimer et de spatialiser les flux de consommation et ouvrir la voie au calcul de l'impact d'une perturbation sur ceux-ci. Nous avons envisagé la possibilité de procéder à une enquête de terrain permettant de calibrer les dépenses dans un certain nombre de situations types, travail qui pourrait être fait en collaboration avec des étudiants dans le cadre de leurs cours de géomarketing.

Le travail a été interrompu suite aux décisions prises lors du comité d'accompagnement de mars 2007, afin de mettre en priorité la poursuite des travaux sur les revenus.

Compte tenu du temps encore disponible pour mener la recherche (en principe jusque septembre 2008), la décision de réaliser tout ou partie de ce travail de mesure de dépenses devra être abordée lors du prochain comité d'accompagnement.

#### 5. SUITE DE LA RECHERCHE

Dans un premier temps, nous poursuivrons la recherche en achevant l'estimation des revenus du patrimoine. Ensuite, plusieurs pistes s'offrent à nous.

#### 5.1 L'IMPACT INDIRECT SUR LES REVENUS VIA L'OPTIQUE DEPENSE

Nous avons traité cet aspect ci-dessus, dans le chapitre « optique dépense ».

Nous avons mentionné que deux approches pourraient être réalisées :

- la première s'intéresserait aux dépenses auxquelles les entreprises procèdent pour fonctionner.
- le deuxième au comportement de dépense des individus sur leur lieu de vie, leur lieu de travail et durant leurs trajets (enquête origine-destination).

Nous renvoyons au chapitre en question pour plus de détails sur le sujet et la critique que nous en avons faite.

#### 5.2 L'IMPACT EN CAS DE FERMETURE D'ENTREPRISE

Nos estimations permettraient de faire des études d'impact dans le cas où l'entreprise concernée par la fermeture occupe, dans la commune, une place prédominante au sein d'un des 17 secteurs d'activité proposé par le recensement de 2001. Cette situation correspond vraisemblablement à deux cas de figure :

- 1. celui de très grosses entreprises dans des grosses communes (par exemple Chertal, VW Forest...)
- 2. celui de plus petites entreprises actives dans des communes avec une activité économique plus restreinte.

Dans ces deux cas, nous pourrions d'ores et déjà poursuivre notre travail en trois étapes :

- estimer la variation de revenu disponible dans les communes suite à la fermeture (en tenant compte des allocations de remplacement) ;
- sur cette base, nous pourrions ensuite probablement utiliser des données sur les taux moyens de durée de chômage par secteur voire par fonction pour estimer combien de temps les personnes concernées vont rester au chômage. Ceci permettrait alors de mesurer l'impact en termes de revenus à plus long terme;
- enfin, nous pourrions procéder à une estimation de l'impact de la fermeture sur les finances communales d'un territoire donné en termes de centimes additionnels. Pour ce faire, nous tiendrions compte de la baisse des salaires sur la commune et de la hausse de revenus de remplacement. Pour être exhaustif, il nous resterait à collecter auprès de la commune la perte de taxes payées par l'entreprise.

Il est par contre difficile pour nous d'évaluer les conséquences de la fermeture d'une PME dans une grande ville ou dans une commune qui possède beaucoup d'entreprises actives dans le même secteur. En effet, nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de savoir d'où les travailleurs proviennent en raison du faible degré de détails, dans l'enquête socio-économique 2001, sur les secteurs d'activité. Néanmoins, pour les entreprises de petite taille dans une grande commune, il est moins utile d'en mesurer l'impact en termes de préoccupations de développement territorial. Cependant, si tel était le cas malgré tout, nous serions alors obligés de faire l'hypothèse que les gens qui travaillent dans l'entreprise ont la

même provenance que la moyenne du secteur. Ce qui ne nous semble pas forcément devoir être vérifié dans la réalité.

Cependant, lorsque l'ONSS et l'ONSSAPL permettront l'exploitation réelle des données contenues dans leur nouvelle déclaration multifonctionnelle, il sera possible de franchir cet obstacle et de réaliser des estimations plus précises que celles faites jusqu'à présent avec l'enquête. Mais uniquement pour les salariés (à moins que le recensement ne soit réalisé à nouveau), l'INASTI n'annonçant pas pour l'instant d'amélioration notoire de sa collecte de données. Ce manque n'est cependant par trop dommageable pour notre outil car la mesure de l'impact pour les salariés est l'élément le plus intéressant à obtenir, les indépendants ayant souvent un rôle plus micro au niveau communal.

#### 5.3 L'IMPACT EN CAS DE CREATION D'ENTREPRISE (OU ZONE D'ACTIVITE)

L'objectif final à atteindre est d'essayer de prédire où va se produire l'impact – en termes de revenus - de l'apparition d'une nouvelle activité.

L'exercice impose de d'abord passer par l'exercice de prédiction du lieu d'où les futurs travailleurs proviendraient.

Une première approche consisterait à utiliser les données que nous avons collectées jusqu'à présent : nous pourrions examiner la pertinence d'une méthode de prédiction de la spatialisation des revenus sur base de l'aire de recrutement effective d'entreprises existantes et qui jouent un rôle prédominant dans leur secteur d'activité.

Une deuxième approche consisterait à tenter de déterminer le nombre de résidents de la commune qui trouveraient un travail grâce à cette nouvelle activité et la part de ceux qui seraient recrutés dans des communes plus lointaines. Nous pourrions ainsi déterminer les revenus supplémentaires disponibles que l'on peut espérer dans la commune et les communes avoisinantes.

Pour ce faire, nous nous proposons d'étudier sur base de l'enquête socio-économique de 2001, les déplacements des travailleurs sur base de leur lieu de résidence, de leur secteur d'activité, de leur diplôme, de l'environnement socio-économique de la zone (notamment le taux de chômage et la qualification des demandeurs d'emploi), etc. Ensuite, nous mettrions en regard les caractéristiques des emplois à créer avec celles des habitants de la zone afin de tenter de prédire à qui vont bénéficier les nouveaux emplois créés.

L'objectif de l'exercice – de sa tentative – n'est pas d'arriver à une précision absolue : différents facteurs exogènes influencent également le choix des salariés et donc le lieu de provenance des personnes qui occuperont effectivement les postes à pourvoir. Il nous semble cependant que ce travail pourrait ouvrir une voie utile à la compréhension et à la détermination des impacts de la localisation des entreprises en termes de revenus.

#### 5.4 L'IMPACT EN CAS D'ACCUEIL DE NOUVEAUX RESIDENTS

Dans le cas de la création d'un nouveau lotissement, nous pourrions faire une analyse coûtbénéfice sur base du revenu estimé des nouveaux habitants. Notre outil n'offre rien de particulier dans ce cas.

Plus intéressant est de chiffrer le coût d'investissement (entretien de voiries...) et de frais de fonctionnement supplémentaires à charge de la Commune (personnel administratif...).

Ce type d'analyse n'est cependant pas de notre ressort.

#### 6. CONCLUSION

Les travaux que nous avons menés jusqu'à présent permettent de proposer aux acteurs locaux et régionaux une approche innovante de la dynamique des territoires communaux en Région wallonne via la quantification et l'analyse des flux de revenus qui les alimentent.

Actuellement, à notre connaissance, aucune étude similaire n'a procédé à cette approche.

En effet, la connaissance actuelle des territoires communaux est, dans la grande majorité des cas, basée sur le nombre d'individus (de salariés, d'indépendants, de pensionnés, de chômeurs...) et non pas sur les revenus que ces personnes captent.

Notre approche innove parce qu'elle est basée sur la quantification des revenus bruts et nets qui alimentent l'économie d'un territoire communal, et sur leur nature. Nos résultats prennent en compte tous les revenus, ce qui n'est pas le cas des statistiques fiscales qui ne mentionnent que les revenus imposables. Nous recensons également les revenus provenant de l'étranger, lesquels influencent parfois fortement les résultats des communes.

Le deuxième apport important est la mise en lumière de la « mobilité » des revenus du travail : nous avons enregistré les mouvements tant dans le sens des entrées (importations) que des sorties (exportations). Les revenus générés sur un territoire sont en effet dans la grande majorité exportés : notre outil permet d'estimer vers quelles communes proches ou éloignées se font ces transferts, et dans quelle quantité. De même, il permet de localiser d'où viennent les revenus alimentant les résidents d'un territoire, et d'en estimer ici aussi le montant.

Ces informations mettent en lumière les interdépendances entre territoires communaux. Elles sont utiles à connaître, au niveau communal, lorsqu'il s'agit d'orienter des choix politiques et stratégiques de maintien ou de développement d'activités économiques et, plus largement, de développement territorial.

Nous pensons donc avoir fait œuvre utile en ouvrant cette voie.

Dans les prochaines semaines, nous finaliserons la quantification des revenus du patrimoine immobilier et mobilier. Nous procéderons à une estimation simplifiée pour ne pas retarder le travail global et parce que, des trois revenus, ce sont ceux qui ont le moins d'intérêt concret pour la mesure d'impacts dans les cas concrets que nous envisageons d'analyser.

Les guides méthodologiques expliquant précisément la méthode et les choix opérés pour quantifier les revenus du travail et de transferts servent de témoins et permettent la reproduction du travail, en tout ou en partie. Ayant déterminé la mobilité des revenus sur base des données de l'enquête socio-économique de 2001, il reste à espérer que les bases de données annuelles permettent à l'avenir de répéter l'exercice périodiquement.

Pour ce qui est de **l'optique** « **production** », nous présentons une estimation de la valeur ajoutée au niveau communal.

Jusqu'à présent, notre travail s'inscrit donc dans une **logique d'aide au diagnostic territorial**. Les chercheurs, administrations et acteurs locaux ont ainsi un outil supplémentaire pour mieux percevoir les dynamiques des territoires auxquels ils s'intéressent ou desquels ils s'occupent. Les données pourront être utilisées pour la réalisation de cartes à insérer dans l'atlas CPDT en préparation.

La recherche ne s'arrête cependant pas ici.

L'objectif de départ était de mettre au point un ou plusieurs outils de mesure d'impact en cas de perturbations économiques. Nous évoquions l'année dernière, notamment, la fermeture ou la création d'une entreprise, la création d'une nouvelle zone d'activités ou de résidence.

Des choix sont maintenant à faire pour orienter le travail de l'année. Différentes possibilités s'offrent à nous mais, compte tenu du temps encore disponible et des autres travaux à mener, toutes ne pourront pas être mises en œuvre.

#### 7. TABLE DES ABREVIATIONS

AF: allocations familiales

AISCR: Average Itemised Social Contribution Rates (taux de cotisation sociale moyen)

AITR: Average Itemised Tax Rates (taux d'imposition moyen)

AMI: Assurance Maladie Invalidité

BCSS : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

BNB : Banque Nationale de Belgique

CLEISS: Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale

DBRIS: DataBase des Redevables de l'Information Statistique de l'INS

DRB: Deutsche Rentenversicherung Bund

ETP: Equivalent Temps Plein

GRAPA: Garantie de Revenu aux Personnes Agées

INASTI: Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

INS: Institut National de Statistique

MIS : Ministère de l'Intégration sociale

NACE : Nomenclature Générale des Activités Economiques

ONAFTS : Office Nationale des Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés

ONSS: Office National de Sécurité Sociale

ONSSAPL : Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales

OSSOM : Office de Sécurité Sociale d'Outre-mer

PF: prestations familiales (allocations et primes)

SCDF: Service central des dépenses fixes (du SPF Finances)

SDPSP: Service des Pensions du Secteur Public

SPF: Service Public Fédéral

STATEC: Service Central de la Statistique des Etudes Economiques (Luxembourg)

VA: Valeur Ajoutée

#### 8. BIBLIOGRAPHIE

BENDAVID Val A. (1991), *Regional and Local Economic Analysis for Practitioners*, Praeger, fourth edition, New-York.

CEPS/INSTEAD (2006), Luxembourg: estimation des prestations sociales nettes. « Net Social Benefits » (2001 et 2003), 35 p.

CPDT, Atlas - Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie, Conférence Permanente du Développement Territorial, Namur.

DECROP J. (2003). Dynamique géographique de l'emploi en Belgique : Déterminants et impacts des TIC, Working Paper 21-03, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.

DEXIA (2007), *Nouvelle typologie socioéconomique des communes*, 62 p. (http://www.dexia.be/Fr/Professional/PublicFinance/oursector/Publications/SpecialStudy/)

DE WASSEIGE Y., LAFFUT M., RUYTERS C., SCHLEIPER P. (2002), Bassins d'emploi et régions fonctionnelles : Elaboration d'une typologie socio-économique des bassins d'emplois wallons, Discussion Papers n° 0203, Service des Etudes et de la Statistique, Ministère de la Région wallonne, Namur.

INAMI, Rapport annuel 2001, Bruxelles: Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité.

SES (2002), Annuaire statistique de la Wallonie. Module économique. Année 2002, 76 p.

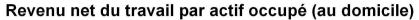
SPFSS, Vade mecum de la sécurité sociale 2000-2006, 369 p.

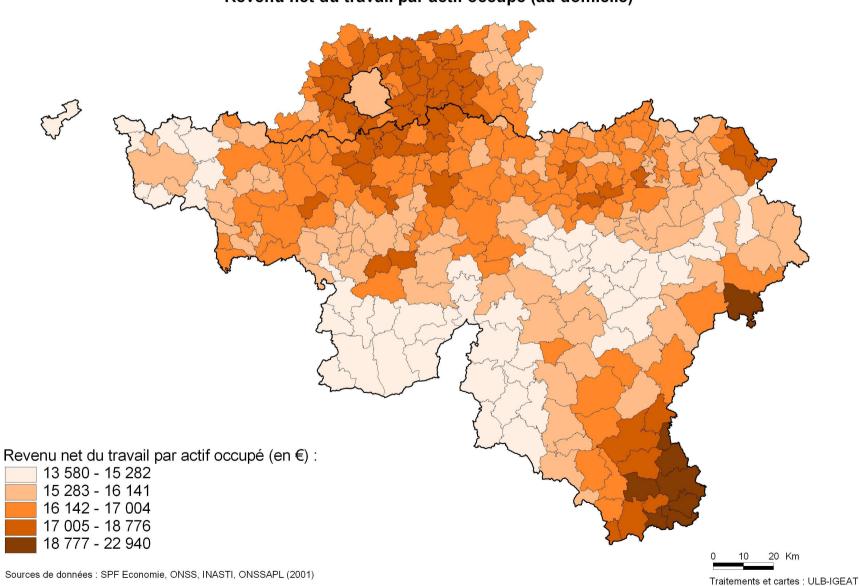
VANDERMOTTEN C. et al., *Atlas de Belgique : géographie économique*, SPFC, à paraître, Bruxelles.

VANDERMOTTEN C, MARISSAL P, La production des espaces économiques, 2 t, Bruxelles, 1998

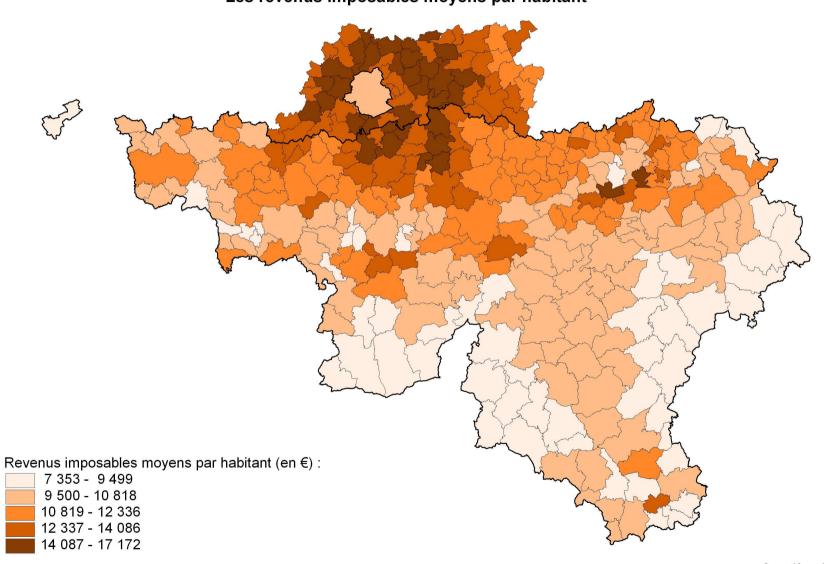
#### 9. TABLE DES CARTES ET TABLEAUX

- 9.1 CARTE 1: REVENU NET DU TRAVAIL PAR ACTIF (AU DOMICILE)
- 9.2 CARTE 2: LES REVENUS IMPOSABLES MOYENS PAR HABITANT
- 9.3 CARTE 3: REVENUS NETS AU LIEU DE TRAVAIL/REVENUS NETS AU LIEU DE DOMICILE
- 9.4 CARTE 4 : POLES ET BASSINS DE REVENU
- 9.5 CARTE 5 : PART DES REVENUS DU TRAVAIL GAGNEE DANS LA COMMUNE DE DOMICILE
- 9.6 CARTE 6: MOBILITE DES REVENUS DU TRAVAIL LE LONG DE LA N4
- 9.7 CARTE 7: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS D'OUPEYE
- 9.8 CARTE 8: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A OUPEYE
- 9.9 CARTE 9: PART DE L'INDUSTRIE A OUPEYE DANS LES REVENUS DU TRAVAIL
- 9.10 CARTE 10 : PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE WATERLOO
- 9.11 CARTE 11: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A WATERLOO
- 9.12 CARTE 12: DESTINATION DES REVENUS DU SECTEUR « COMMERCE » DISTRIBUES A WATERLOO
- 9.13 CARTE 13: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE SENEFFE
- 9.14 CARTE 14: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A SENEFFE
- 9.15 CARTE 15: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE CHIMAY
- 9.16 CARTE 16: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A CHIMAY
- 9.17 CARTE 17: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE TENNEVILLE
- 9.18 CARTE 18: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A TENNEVILLE
- 9.19 CARTE 19: PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE PAYS DE HERVE
- 9.20 CARTE 20 : PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES HABITANTS DE LIEGE
- 9.21 CARTE 21: DESTINATION DES REVENUS DU TRAVAIL DISTRIBUES A LIEGE
- 9.22 CARTE 22: DESTINATION DES REVENUS DU SECTEUR « ADMINISTRATION PUBLIQUE » DISTRIBUES A NAMUR
- 9.23 CARTE 23 : PART DES PENSIONS FRANÇAISES, LUXEMBOURGEOISES ET ALLEMANDES DANS LE TOTAL DES PENSIONS
- 9.24 CARTE 24: REVENUS DE TRANSFERT NETS PAR HABITANT
- 9.25 CARTE 25 : PENSIONS NETTES PAR HABITANT DE 65+
- 9.26 CARTE 26: REVENU MOYEN NET ONEM PAR HABITANT DE 18 A 64 ANS
- 9.27 CARTE 27 : PART DES PENSIONS DANS LE TOTAL DES TRANSFERTS
- 9.28 CARTE 28: PART DES REVENUS ONEM DANS LE TOTAL DES TRANSFERTS
- 9.29 CARTE 29: PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES TRANSFERTS
- 9.30 CARTE 30: PART DES ALLOCATIONS CPAS PRISES EN CHARGE PAR LE FEDERAL
- 9.31 CARTE 31: PAR DE LA WALLONIE DANS LES REVENUS WALLONS
- 9.32 CARTE 32 : VALEUR AJOUTEE PAR COMMUNE (2002)
- 9.33 TABLEAU 2 : VALEUR AJOUTEE PAR COMMUNE ET PAR HABITANT EN 2002
- 9.34 TABLEAU 3: NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS AU 30 JUIN 2001



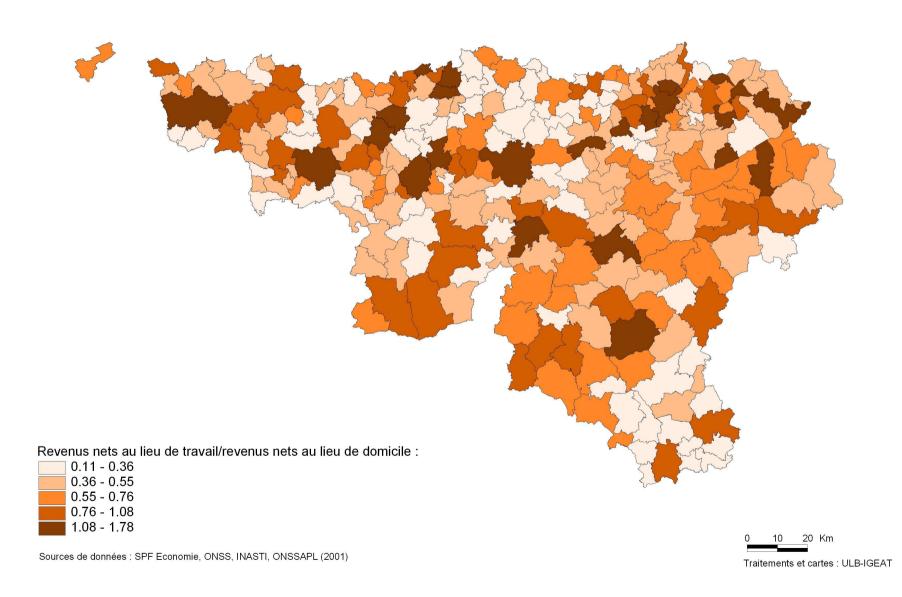


## Les revenus imposables moyens par habitant

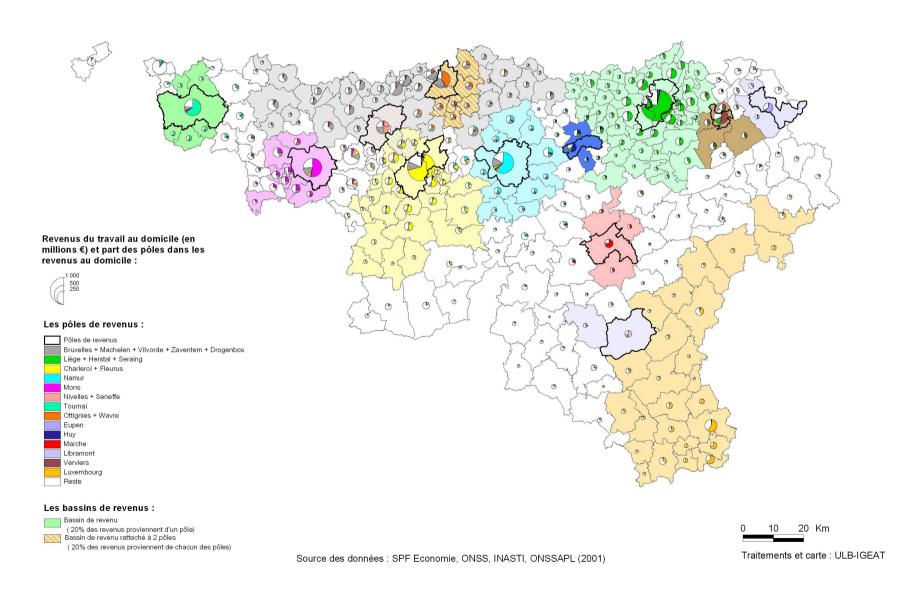


Sources de données : SPF Economie (2001)

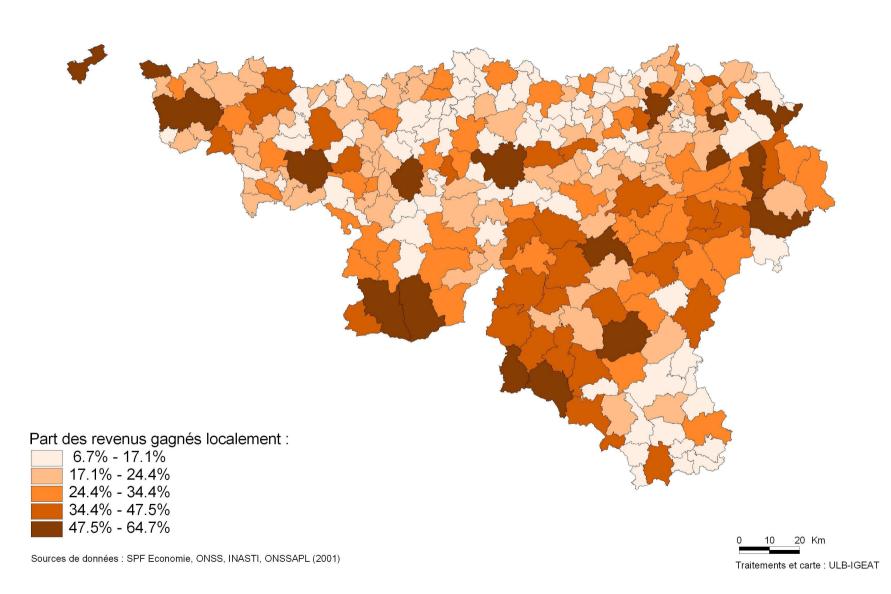
#### Revenus nets au lieu de travail/revenus nets au lieu de domicile



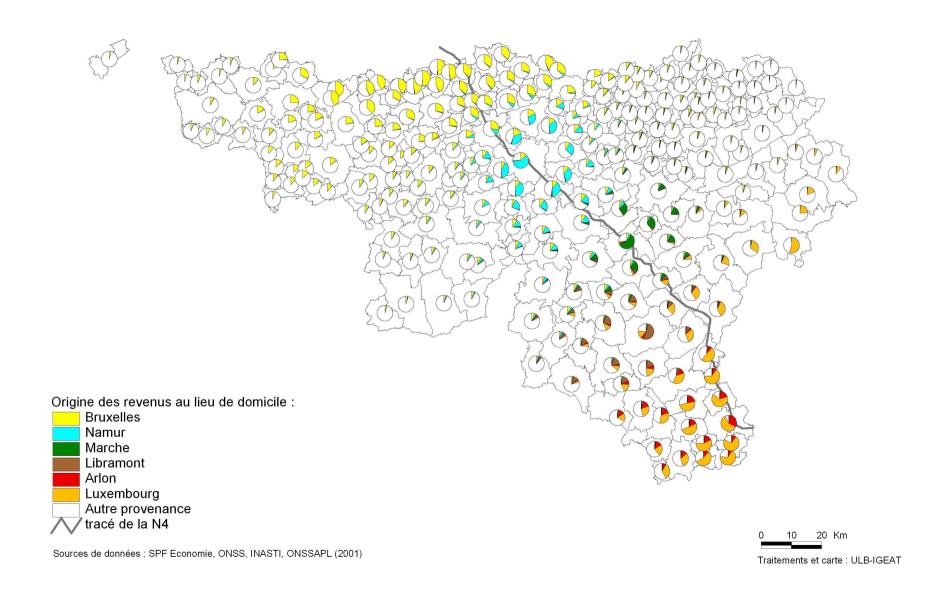
#### Pôles et bassins de revenu



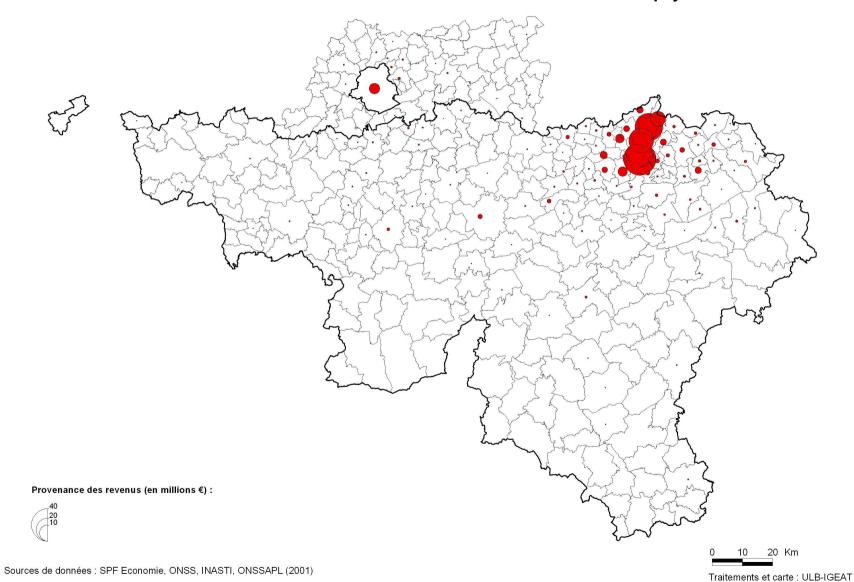
## Part des revenus du travail gagnée dans la commune de domicile



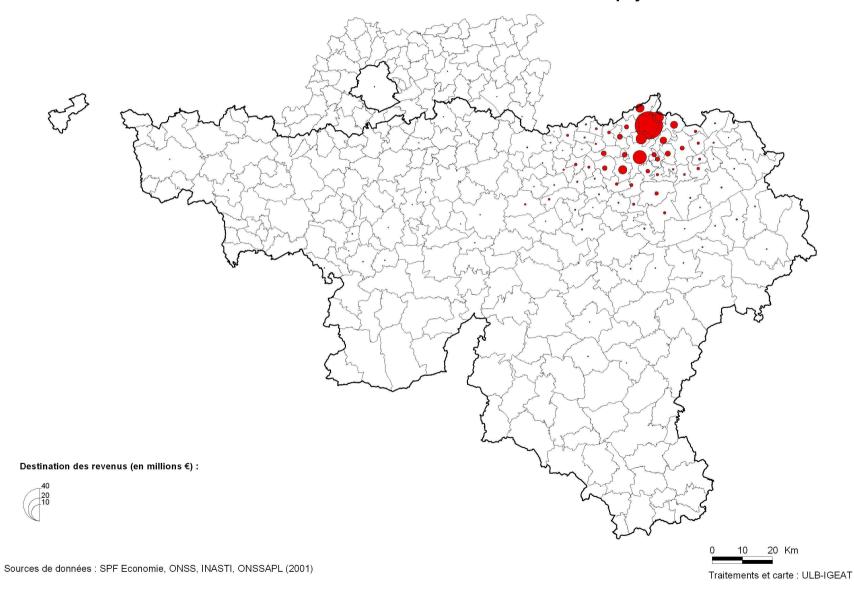
## Mobilité des revenus du travail le long de la N4



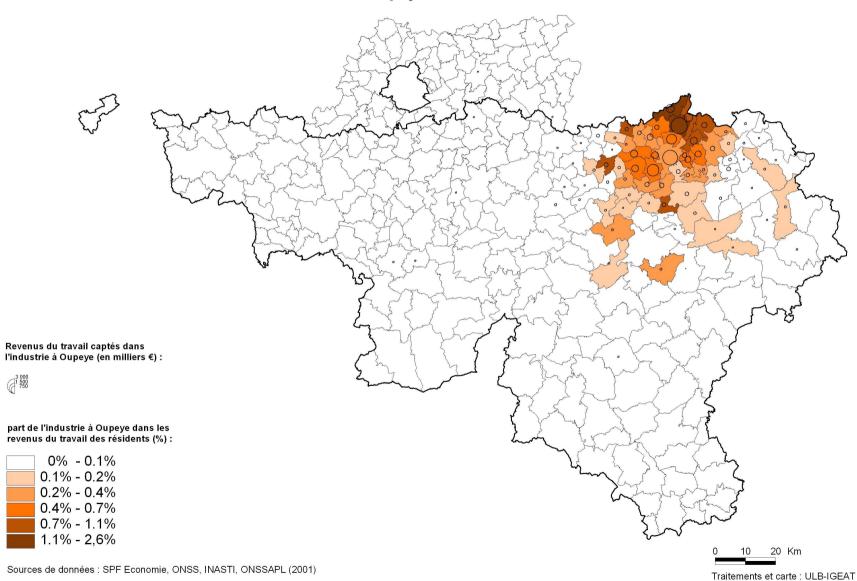
## Provenance des revenus du travail des habitants d'Oupeye



# Destination des revenus du travail distribués à Oupeye

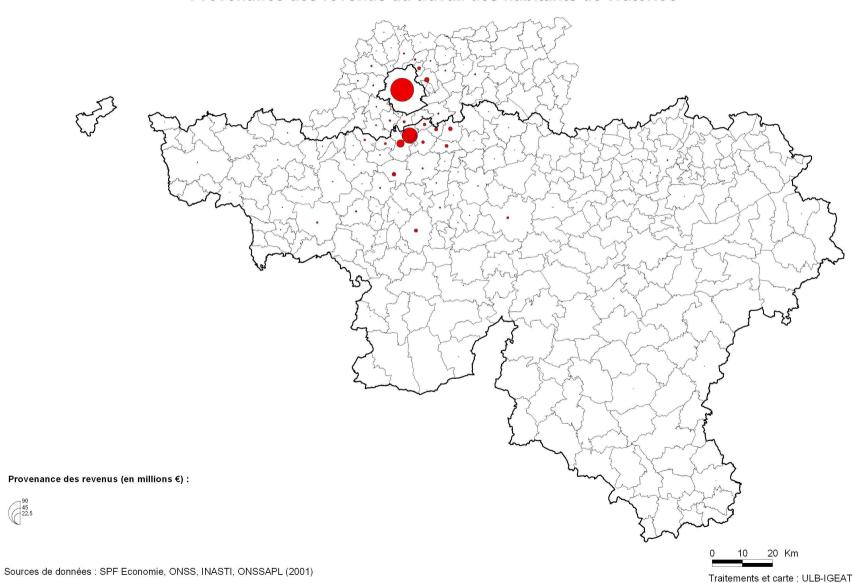


## Part de l'industrie à Oupeye dans les revenus du travail



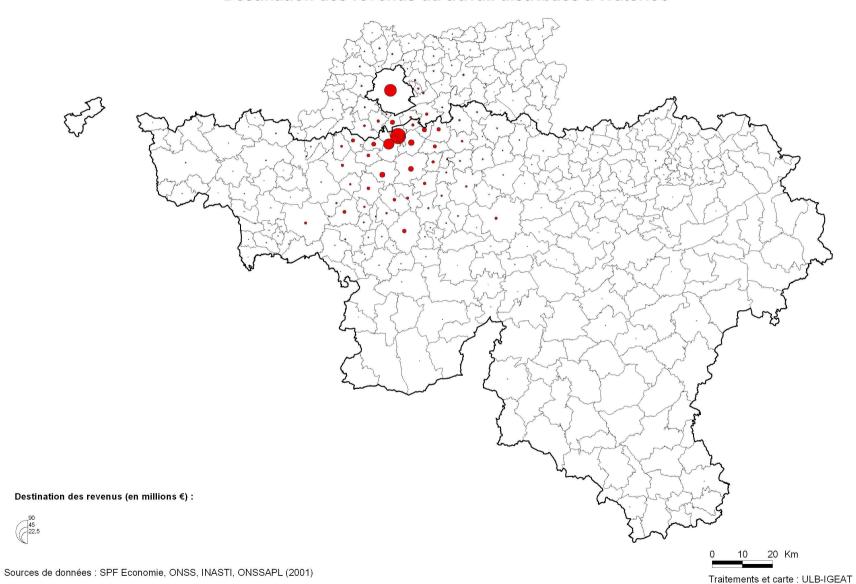
CARTE 10 47

#### Provenance des revenus du travail des habitants de Waterloo



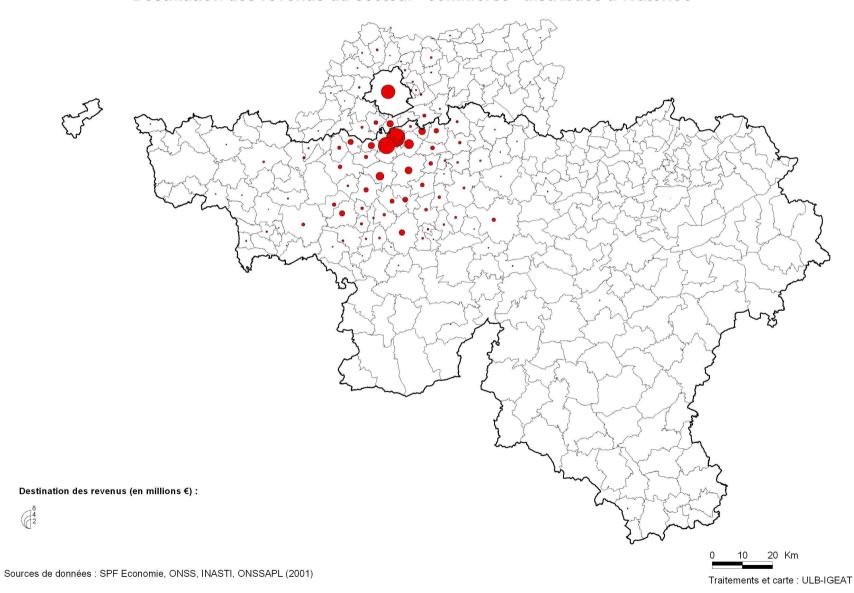
CARTE 11 48

#### Destination des revenus du travail distribués à Waterloo



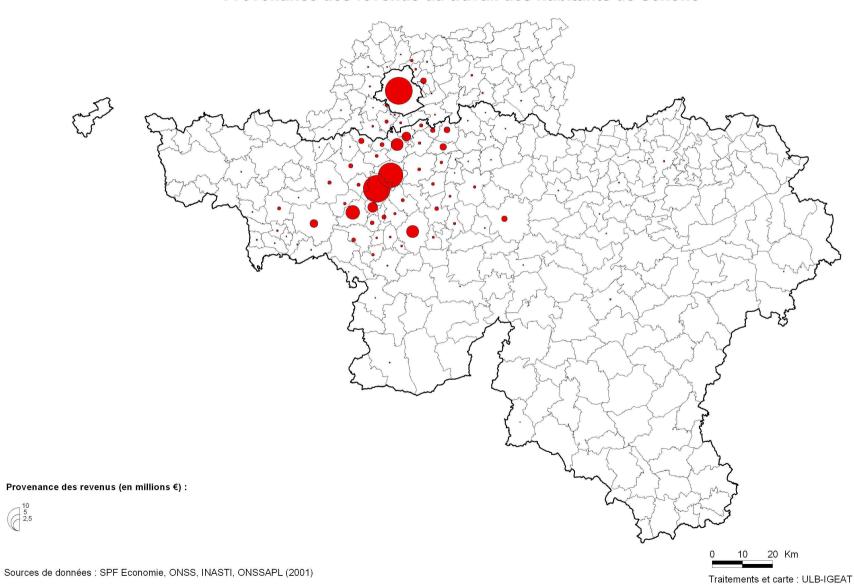
CARTE 12 49

#### Destination des revenus du secteur "commerce" distribués à Waterloo



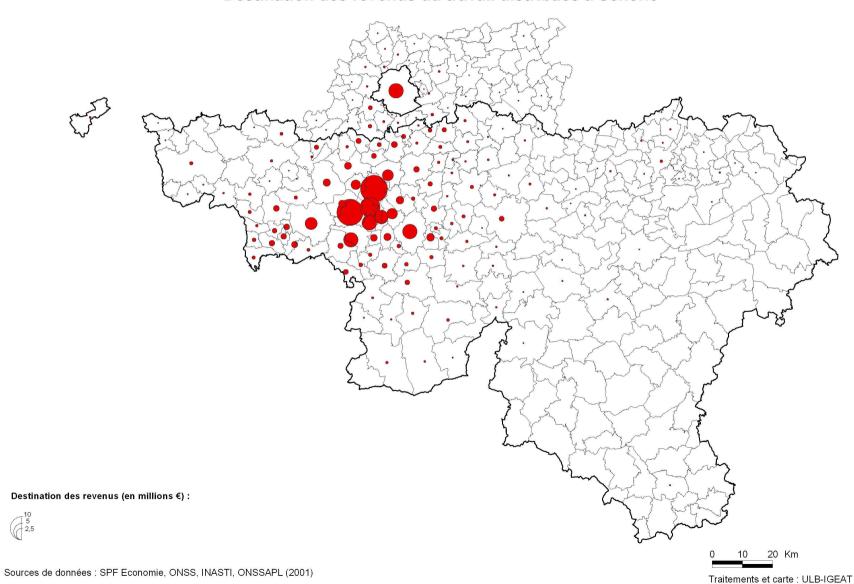
CARTE 13 50

#### Provenance des revenus du travail des habitants de Seneffe



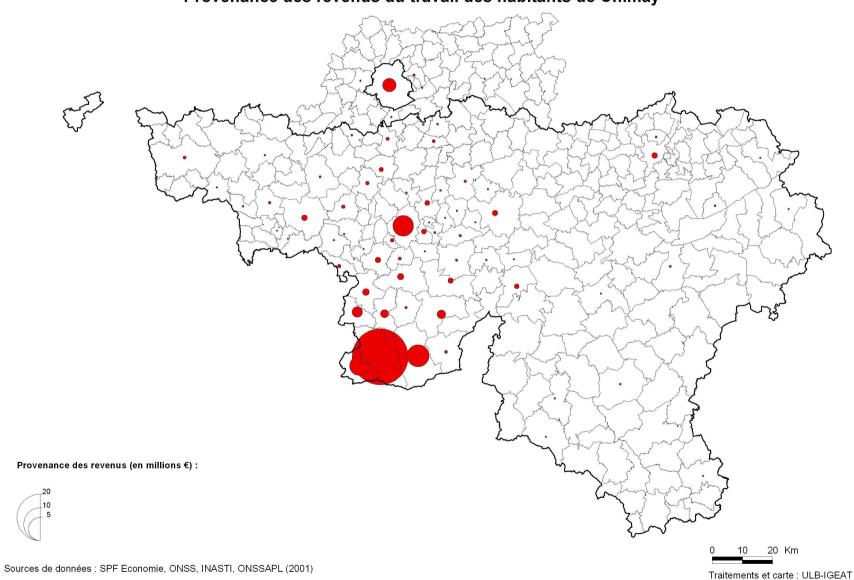
CARTE 14 51

#### Destination des revenus du travail distribués à Seneffe



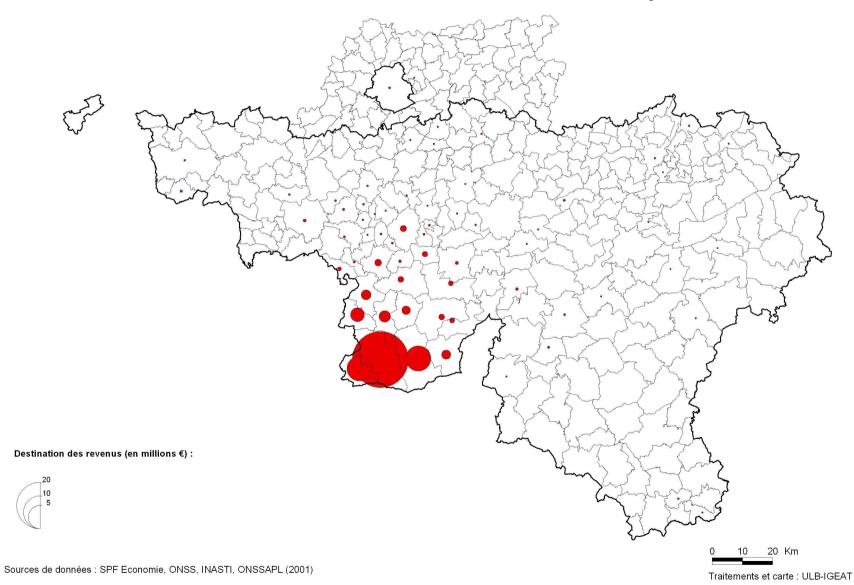
CARTE 15 52

## Provenance des revenus du travail des habitants de Chimay



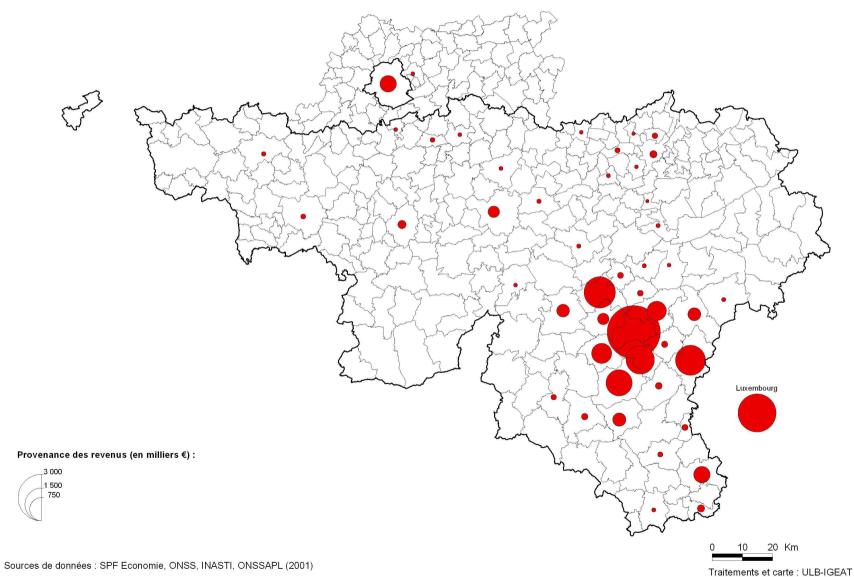
CARTE 16 53

## Destination des revenus du travail distribués à Chimay



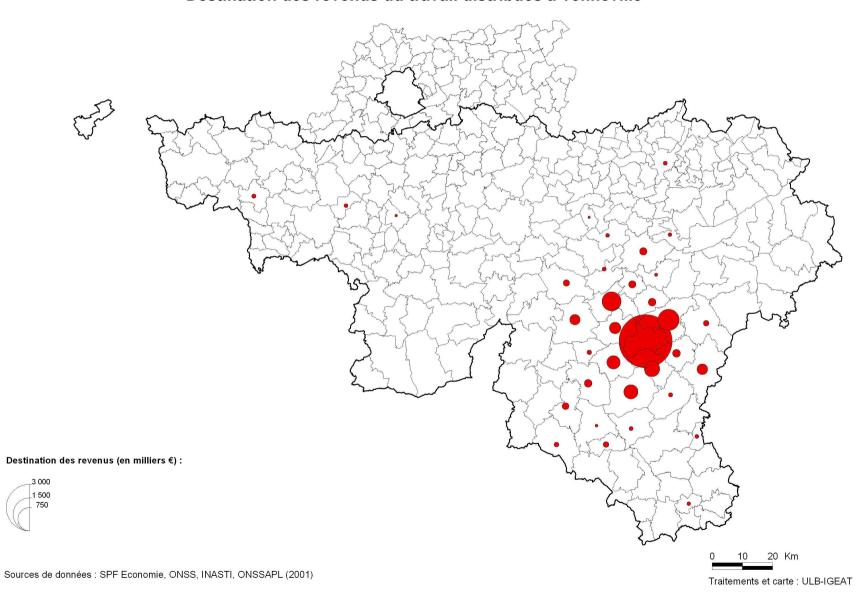
CARTE 17 54

#### Provenance des revenus du travail des habitants de Tenneville



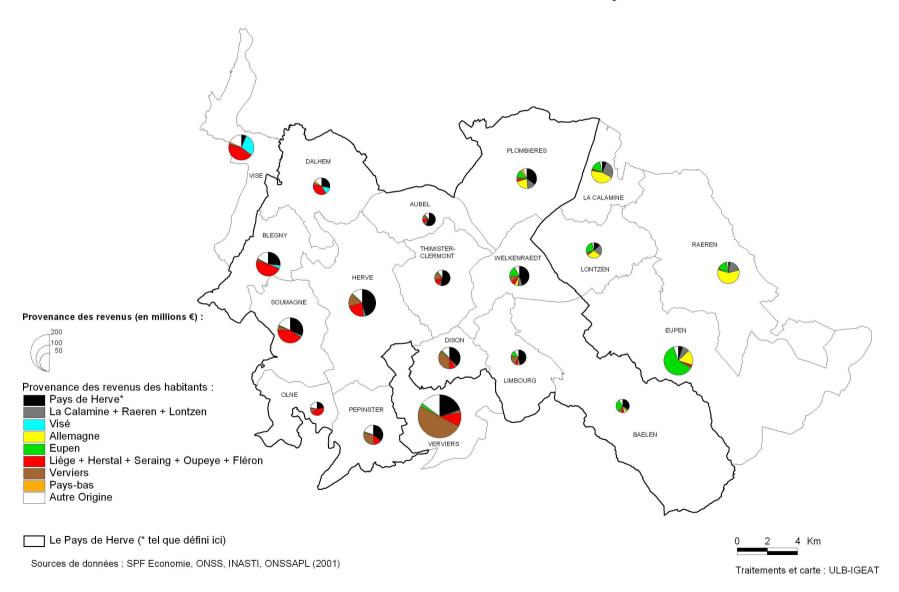
CARTE 18 55

#### Destination des revenus du travail distribués à Tenneville



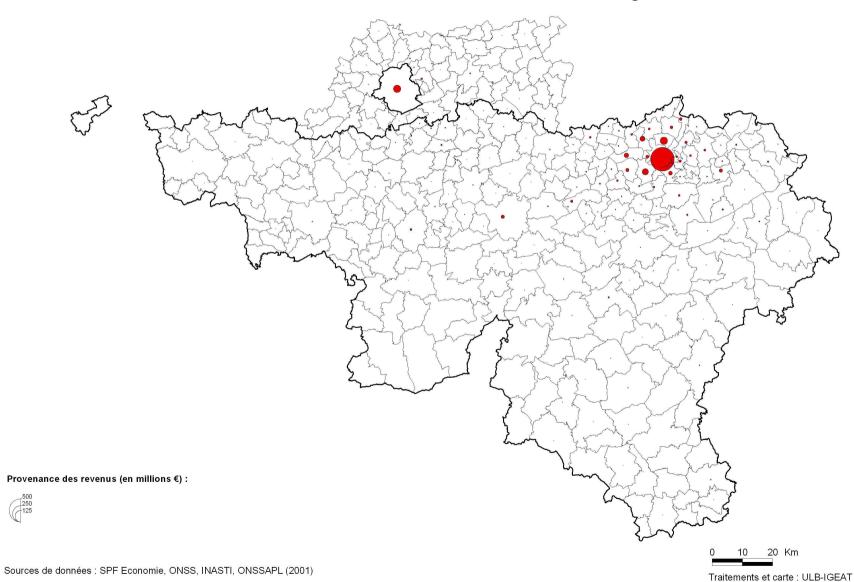
CARTE 19 56

## Provenance des revenus du travail des habitants du Pays de Herve



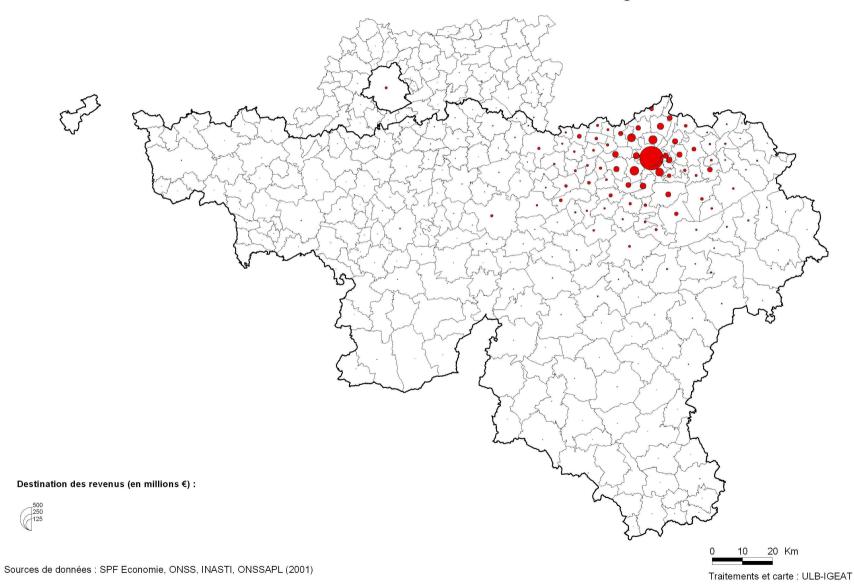
CARTE 20 57

## Provenance des revenus du travail des habitants de Liège

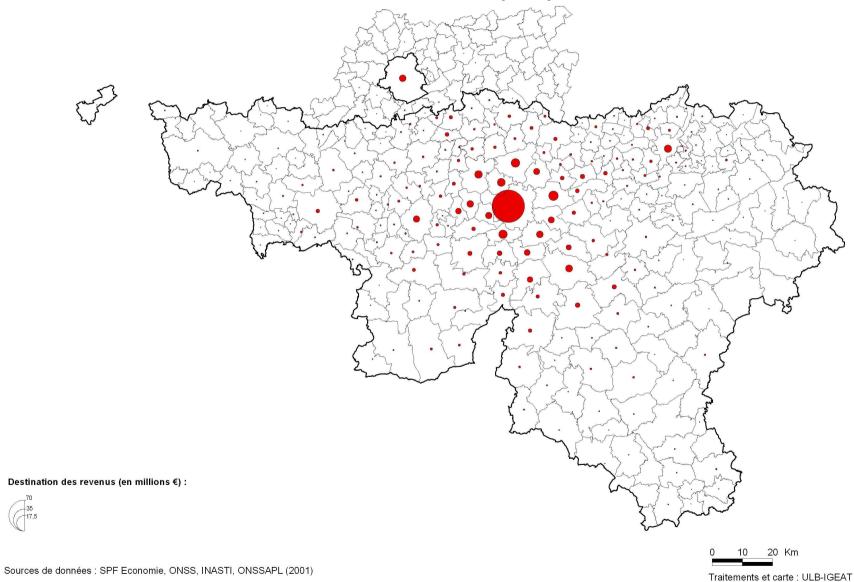


CARTE 21 58

# Destination des revenus du travail distribués à Liège

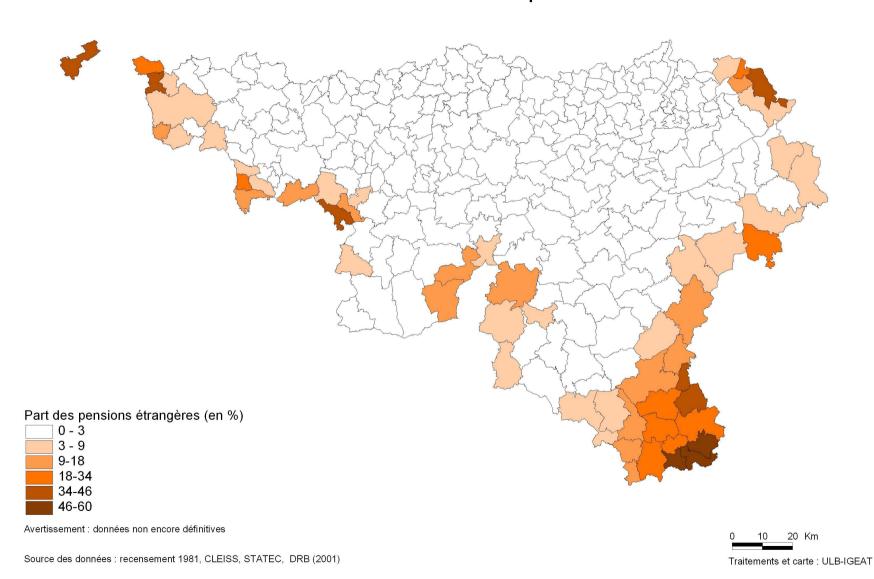


## Destination des revenus du secteur "administration publique" distribués à Namur



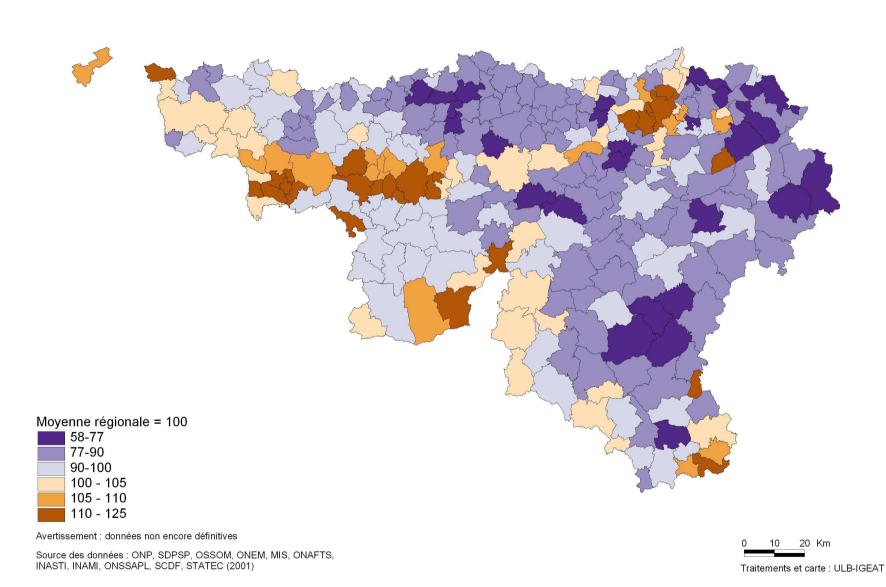
CARTE 23 60

# Part des pensions françaises, luxembourgeoises et allemandes dans le total des pensions



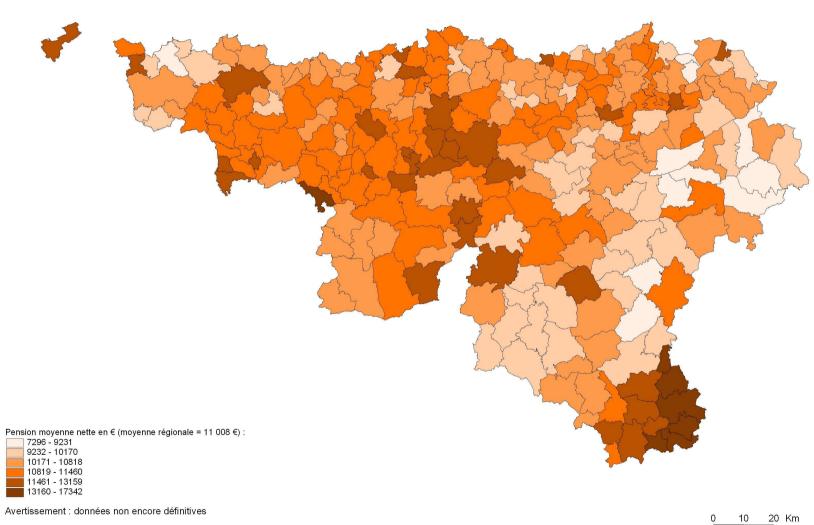
CARTE 24 61

## Revenus de transfert nets par habitant



CARTE 25 62

## Pensions nettes par habitant de 65+

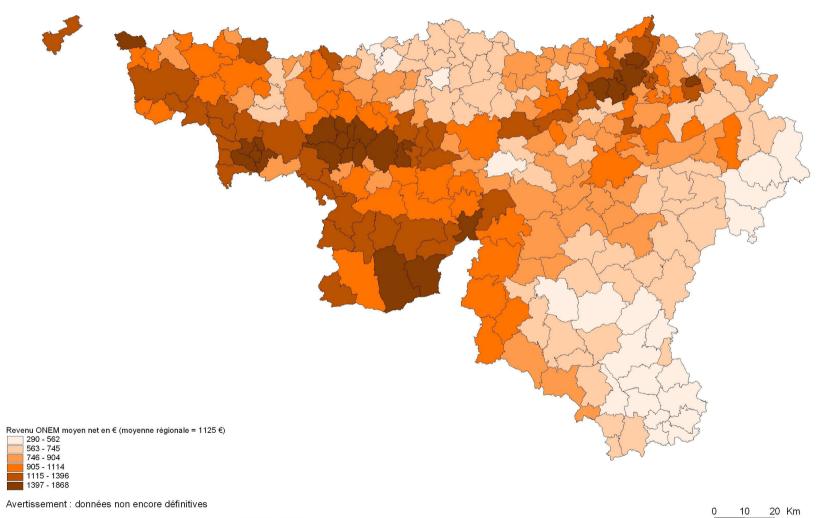


Traitements et carte : ULB-IGEAT

Source des données : calculs propres basés sur ONP, SDPSP, OSSOM, ONEM, MIS, ONAFTS, INASTI, INAMI, ONSSAPL, SCDF, STATEC (2001)

CARTE 26 63

## Revenu moyen net ONEM par habitant de 18 à 64 ans

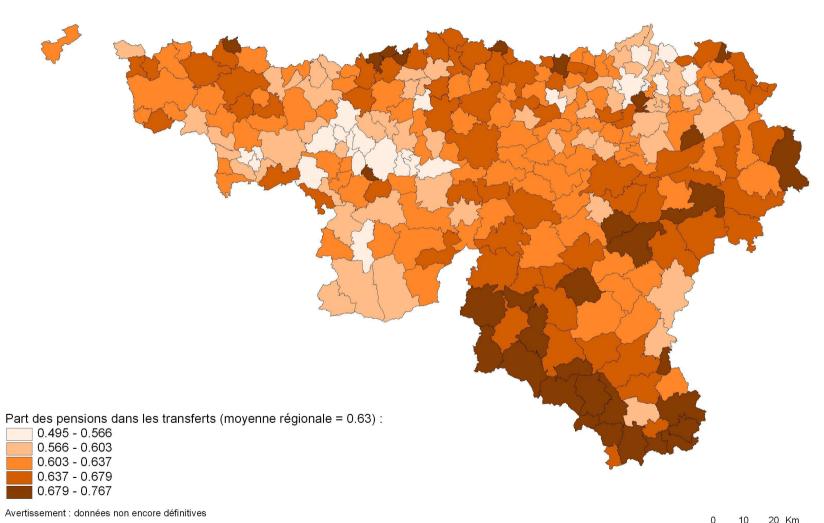


Traitements et carte : ULB-IGEAT

Source des données : calculs propres basés sur ONP, SDPSP, OSSOM, ONEM, MIS, ONAFTS, INASTI, INAMI, ONSSAPL, SCDF, STATEC (2001)

CARTE 27 64

## Part des pensions dans le total des transferts

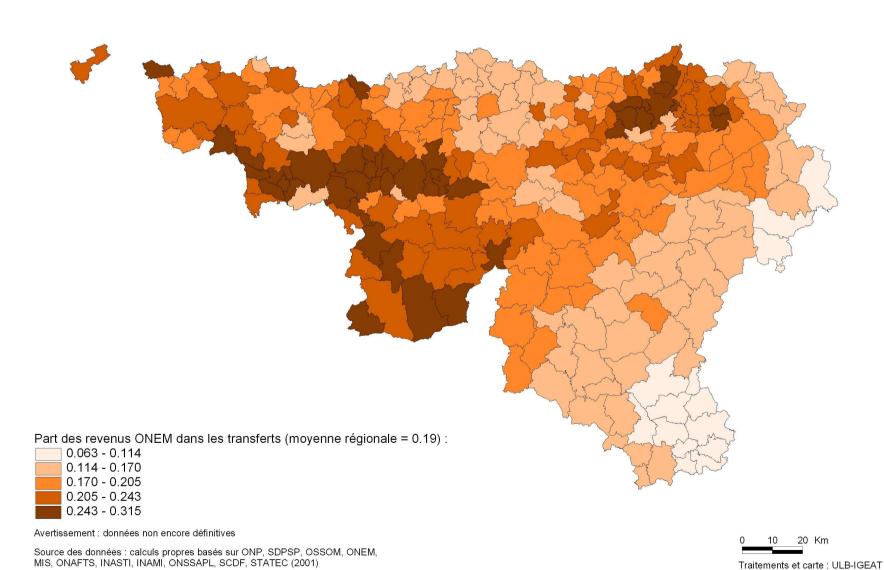


Source des données : calculs propres basés sur ONP, SDPSP, OSSOM, ONEM, MIS, ONAFTS, INASTI, INAMI, ONSSAPL, SCDF, STATEC (2001)

Traitements et carte : ULB-IGEAT

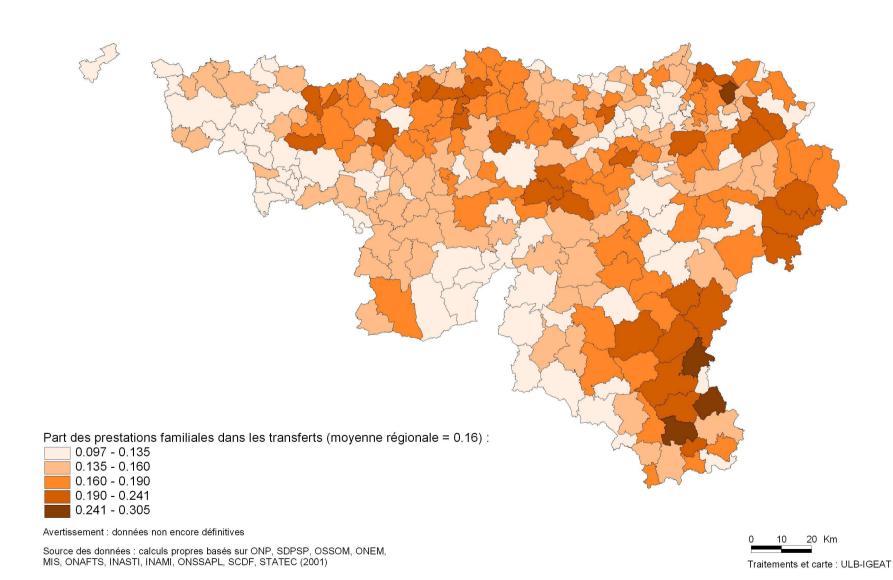
CARTE 28 65

#### Part des revenus ONEM dans le total des transferts



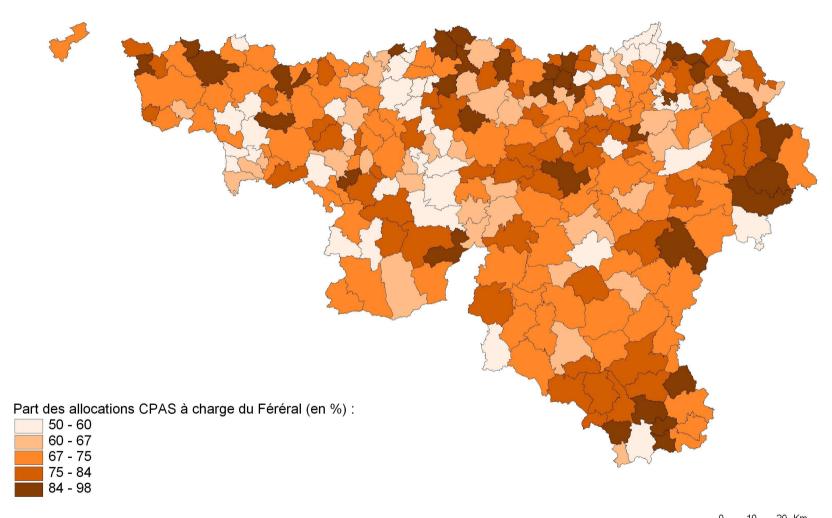
CARTE 29 66

## Parts des prestations familiales dans les transferts



CARTE 30 67

## Part des allocations CPAS prises en charge par le Fédéral



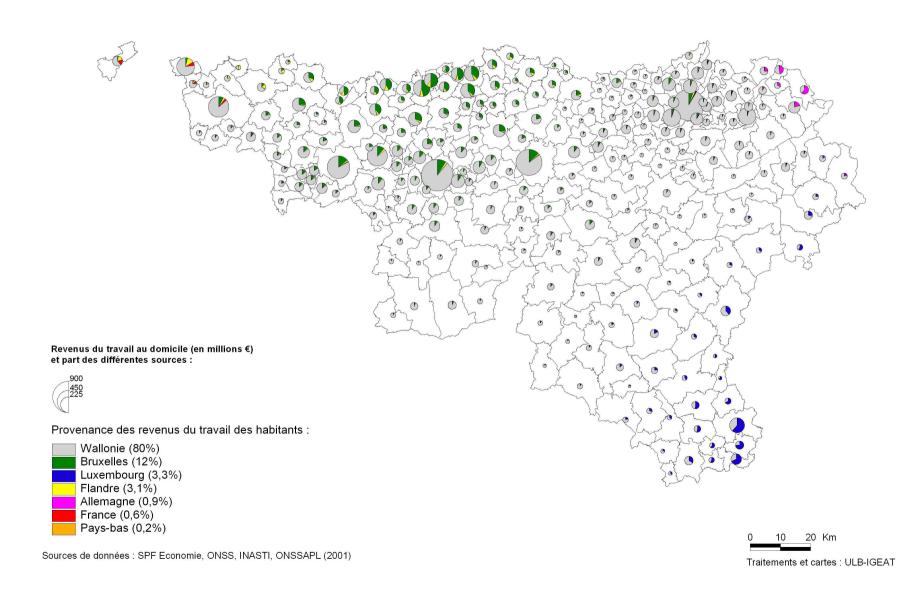
Source des données : Ministère de l'Intégration Sociale (2001)

0 10 20 KII

Traitements et carte : ULB-IGEAT

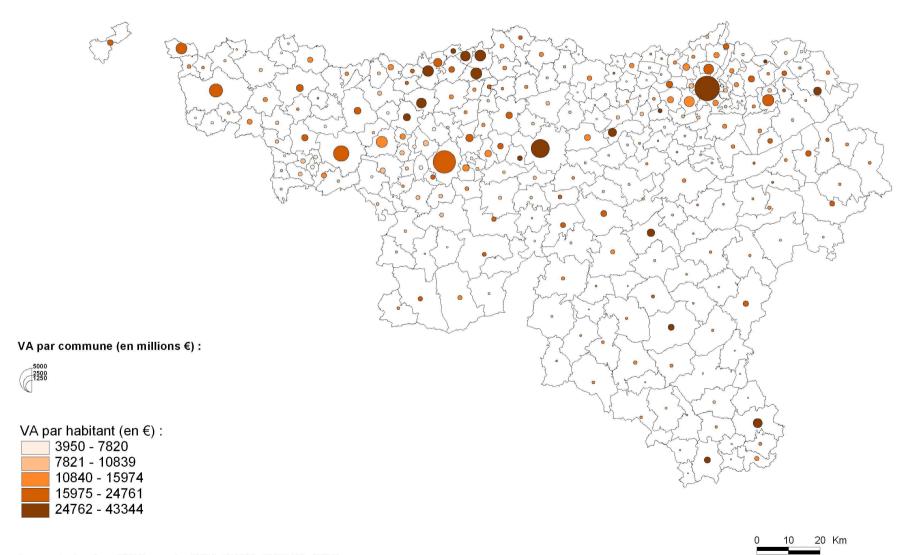
CARTE 31 68

#### Part de la Wallonie dans les revenus wallons



CARTE 32 69

## Valeur ajoutée par commune (2002)



Traitements et carte : ULB-IGEAT

TABLEAU 1 70

Tableau 1 : le nombre de salariés frontaliers au 30 juin 2001 (sans personnes à charge)

	Salariés frontaliers entrants					Salariés frontaliers sortants				
Province	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Brabant wallon	3	40	3	2	48	222	58	6	4	290
Hainaut	21	11 731	17	20	11 789	254	3 772	23	25	4 074
Liège	82	287	352	129	850	3 244	43	4 535	590	8 412
Luxembourg	229	4 250	11	3	4 493	19 920	151	2	11	20 084
Namur	8	638	15	3	664	552	213	3	9	777
Total	343	16 946	398	157	17 844	24 192	4 237	4 569	639	33 637

Source : INAMI - Rapport annuel 2001

Tableau 2 : valeur ajoutée par commune et par habitant en 2002

Commune	VA par commune (en millions €)	VA par habitant (en €)
Aiseau-Presles	95.5	8 804
Amay	127.4	9 749
Amblève	61.1	11 942
Andenne	326.2	13 677
Anderlues	104.6	9 108
Anhée	67.5	9 923
Ans	413.0	14 971
Anthisnes	33.6	8 602
Antoing	78.2	10 407
Arlon	733.4	29 033
Assesse	74.0	12 153
Ath	441.9	16 999
Attert	19.7	4 660
Aubange	167.2	11 306
Aubel	111.5	28 368
Awans	99.9	11 966
Aywaille	124.1	11 949
Baelen	45.4	11 687
Bassenge	78.9	9 562
Bastogne	266.4	19 389
Beaumont	69.3	10 446
Beauraing	100.6	12 377
Beauvechain	134.4	21 538
Beloeil	109.6	8 184
Berloz	15.5	5 847
Bernissart	113.5	9 945
Bertogne	22.3	7 992
Bertrix	119.1	14 749
Beyne-Heusay	76.2	6 482
Bièvre	39.7	12 630
Binche	258.3	7 987
Blégny	184.0	14 715
Bouillon	75.0	13 898
Boussu	191.7	9 572
Braine-l'Alleud	1 010.9	28 162
Braine-le-Château	149.4	16 321
Braine-le-Comte	164.3	8 442
Braives	42.9	7 859
Brugelette	36.1	11 009
Brunehaut	57.0	7 564
Bullange	78.9	14 720
Burdinne	22.6	8 340
Burg-Reuland	35.3	9 230
Butgenbach	88.1	15 974
Celles	55.2	10 146
Cerfontaine	28.8	6 527
Chapelle-lez-Herlaimont	108.5	7 734
Charleroi	4 440.9	22 141
Chastre	61.4	9 385
Châtelet	390.5	11 071
Chaudfontaine	280.8	13 587
Chaumont-Gistoux	133.9	12 782
Chièvres	68.0	11 245
Chimay	172.5	17 485
Chiny	45.2	9 280

Ciney	318.6	21 693
Clavier	54.3	13 081
Colfontaine	131.2	6 493
Comblain-au-Pont	45.0	8 699
Comines-Warneton	291.3	16 699
Courcelles	257.6	8 695
Court-Saint-Etienne	109.0	12 296
Couvin	168.6	12 662
Crisnée	37.5	14 240
Dalhem	60.7	9 640
Daverdisse	11.6	8 578
Dinant	234.4	18 368
Dison	131.2	9 363
Doische	19.8	7 011
Donceel	20.0	7 175
Dour	142.1	8 509
Durbuy	120.7	12 058
Ecaussinnes	62.8	6 406
Eghezée	120.6	8 804
•		
Ellezelles	39.3	6 991
Enghien	123.2	11 011
Engis	148.6	26 256
Erezée	40.0	14 226
Erquelinnes	75.8	7 875
Esneux	114.3	8 707
Estaimpuis	126.9	13 145
Estinnes	51.7	6 892
Etalle	61.8	12 194
Eupen	550.8	31 284
Faimes	23.4	7 265
Farciennes	78.5	6 969
Fauvillers	15.1	8 013
Fernelmont	58.7	9 086
Ferrières	40.6	9 418
Fexhe-le-Haut-Clocher	32.6	10 839
Flémalle	340.7	13 359
Fléron	135.3	8 524
Fleurus	503.2	22 542
Flobecq	34.0	10 576
Floreffe	209.6	29 162
Florennes	185.3	17 304
Florenville	65.7	11 928
Fontaine-l'Evêque	130.4	7 717
Fosses-la-Ville	73.1	8 175
Frameries	239.1	11 571
	105.9	9 719
Frasnes-lez-Anvaing	28.1	8 263
Froidchapelle		
Gedinne	41.2	9 495
Geer	43.7	16 551
Gembloux	378.1	18 092
Genappe	159.5	11 427
Gerpinnes	136.6	11 329
Gesves	48.6	8 234
Gouvy	47.7	10 114
Grâce-Hollogne	371.4	16 809
Grez-Doiceau	152.8	12 679
Habay	66.8	9 134
Hamoir	31.3	8 809
Hamois	53.9	8 264

Ham-sur-Heure-Nalinnes	131.8	9 941
Hannut	193.3	14 373
Hastière	31.1	6 065
Havelange	46.1	9 788
Hélécine	20.8	7 174
Hensies	39.5	5 865
Herbeumont	13.6	9 023
Héron	19.7	4 581
Herstal	880.4	24 213
Herve	347.6	20 959
Honnelles	45.0	8 973
Hotton	48.6	9 676
Houffalize	59.1	12 951
Houyet	43.4	9 841
Huy	618.1	32 033
Incourt	41.9	9 757
Ittre	106.5	18 596
Jalhay	67.8	8 790
Jemeppe-sur-Sambre	292.8	16 562
Jodoigne	172.9	14 708
Juprelle	103.3	12 673
Jurbise	60.1	6 419
LaBruyère	68.3	8 531
LaCalamine	73.9	7 335
LaHulpe	222.7	32 049
LaLouvière	1 104.8	14 435
LaRoche-en-Ardenne	61.7	14 988
Lasne	301.1	22 070
	28.7	7 602
Léglise		
LeBeauty	29.5	7 710
LeRoeulx	64.4	8 041
Les Bons Villers	70.5	8 033
Lessines	255.7	14 747
Leuze-en-Hainaut	172.5	13 153
Libin	56.7	12 973
Libramont-Chevigny	325.8	34 615
Liège	5 357.0	28 936
Lierneux	41.0	12 231
Limbourg	91.4	16 614
Lincent	17.9	6 209
Lobbes	69.4	12 615
Lontzen	63.2	12 534
Malmédy	277.6	24 362
Manage	274.7	12 474
Manhay	35.3	11 833
Marche-en-Famenne	512.6	30 838
Marchin	40.9	8 181
Martelange	12.3	8 413
Meix-devant-Virton	17.7	6 523
Merbes-le-Château	25.7	6 432
Messancy	95.8	13 677
Mettet	98.7	8 581
Modave	40.9	11 167
Momignies	72.0	14 076
Mons	2 122.2	23 332
Mont-de-l'Enclus	29.4	9 034
Montigny-le-Tilleul	187.3	18 231
Mont-Saint-Guibert	141.2	23 016
Morlanwelz	174.4	9 424

Mouscron	1 056.3	20 200
Musson	15.9	3 950
Namur	2 910.9	27 620
Nandrin	49.0	9 059
Nassogne	49.7	10 328
Neufchâteau	92.4	14 615
Neupré	84.4	8 708
Nivelles	863.5	36 063
Ohey	33.6	8 135
Olne	27.2	7 141
Onhaye	25.6	8 298
Oreye	45.4	13 322
Orp-Jauche	60.8	8 095
Ottignies-Louvain-la-Neuve	1 091.5	38 472
Ouffet	34.0	13 538
Oupeye	270.1	11 454
Paliseul	78.4	15 606
Pecq	70.5	13 541
Pepinster	103.8	11 136
Péruwelz	224.6	13 351
Perwez	99.9	13 886
Philippeville	142.4	17 709
Plombières	81.5	8 634
Pont-à-Celles	108.3	6 750
Profondeville	104.3	9 567
Quaregnon	121.8	6 409
Quévy	66.0	8 618
Quiévrain	56.5	8 490
Raeren	117.3	12 069
Ramillies	44.8	8 048
Rebecq	83.6	8 472
Remicourt	42.9	8 721
Rendeux	25.4	11 468
Rixensart	847.0	39 494
Rochefort	160.3	13 566
Rouvroy	12.4	6 376
Rumes	33.0	6 533
Sainte-Ode	30.5	13 655
Saint-Georges-sur-Meuse	75.5	11 543
Saint-Ghislain	360.6	16 380
Saint-Hubert	91.9	16 279
Saint-Léger	21.8	6 843
Saint-Nicolas	201.1	8 760
Saint-Vith	223.4	24 761
Sambreville	397.3	14 660
Seneffe	459.3	43 344
Seraing	917.8	15 193
Silly	57.3	7 432
Sivry-Rance	48.4	10 683
Soignies	421.5	17 031
Sombreffe	106.2	14 274
Somme-Leuze	45.1	10 536
Soumagne	177.5	11 940
Spa	210.3	20 234
Sprimont	158.0	12 569
Stavelot	83.1	12 527
Stoumont	53.7	18 172
Tellin	17.8	7 820
Tenneville	30.2	12 094
	<del></del>	12 00 1

Theux	139.9	12 204
Thimister-Clermont	75.5	14 341
Thuin	154.6	10 538
Tinlot	24.3	11 023
Tintigny	29.2	8 453
Tournai	1 561.9	23 231
Trois-Ponts	43.3	18 121
Trooz	69.9	9 124
Tubize	280.3	13 082
Vaux-sur-Sûre	54.0	12 478
Verlaine	32.9	9 491
Verviers	1 152.7	21 740
Vielsalm	104.0	14 341
Villers-la-Ville	101.8	11 103
Villers-Le-Bouillet	69.9	12 235
Viroinval	37.6	6 659
Virton	336.3	30 751
Visé	288.2	17 177
Vresse-sur-Semois	31.4	11 017
Waimes	108.4	16 522
Walcourt	141.4	8 355
Walhain	67.6	11 881
Wanze	115.1	9 359
Waremme	198.3	14 736
Wasseiges	15.3	6 529
Waterloo	630.9	21 833
Wavre	1 066.1	33 818
Welkenraedt	210.0	23 625
Wellin	35.9	12 458
Yvoir	144.4	17 917
Total ou moyenne régional	56 812.5	16 916
Source: SPF Economie (2002) et Vand	lemotten et al. (à paraître)	

Source : SPF Economie (2002) et Vandemotten et al. (à paraître)

TABLEAU 3 76